

55^e ASSEMBLÉE ANNUELLE DU SYNDICAT DES MÉTALLOS

DU 20 AU 22 NOVEMBRE 2019 À LAVAL

LE MEILLEUR POUR NOTRE MONDE

RAPPORT DU DIRECTEUR



55^e ASSEMBLÉE ANNUELLE DU SYNDICAT DES MÉTALLOS

DU 20 AU 22 NOVEMBRE 2019 À LAVAL

LE MEILLEUR POUR NOTRE MONDE



RAPPORT U DIRECTEUR

SYNDICAT DES MÉTALLOS

565, boulevard Crémazie Est, bureau 5100

Montréal (Québec) H2M 2V8

514 382-9596 ou 1 800 361-5756

Télécopieur : 514 382-2290

info@metallos.ca

Photos Merci à tous les photographes qui nous aident à documenter notre vie syndicale et dont les photos sont publiées dans le présent rapport.

Clément Allard, Marc Bédard, Clairandrée Cauchy, David Cantatore, Éric Demers, Jocelyn Desjardins, Jean-René Dumas, Michel Elliott, Luc Laberge, Nicolas Lapierre, Daniel Mallette, Alexandre Montplaisir, Patrick Rondeau, Archives Métallos, Fonds humanitaire des Métallos, SL 9153, SL 6486, SL 9602, SL 6586, SL 9291, SL 7625, SL 9414.

Graphisme Anne Brissette

Impression Atelier Québécois Offset

TABLE DES MATIÈRES

5	INTRODUCTION
6	CHAPITRE 1 / LA PRÉVENTION POUR TOUS
14	CHAPITRE 2 / PÉNURIE DE TRAVAILLEURS : ET SI LES CONDITIONS ÉTAIENT MEILLEURES ?
19	CHAPITRE 3 / ENVIRONNEMENT : LE MEILLEUR POUR LE MONDE
28	CHAPITRE 4 / DANS NOTRE SYNDICAT
37	CONCLUSION

INTRODUCTION

Chercher le meilleur pour notre monde sera toujours notre raison d'être. Nous sommes des travailleurs qui se regroupent pour avoir un rapport de force et améliorer notre sort.

Le Syndicat des Métallos a tout le temps mené les batailles de front dans nos milieux de travail. Partout où il était possible de faire avancer les droits et les conditions de vie de tous les travailleurs, nous y étions.

Dans les années 1970, les Métallos menaient la charge pour des milieux de travail plus sécuritaires, revendiquant des avancées en santé et sécurité, notamment à l'occasion de plusieurs grèves. Ces luttes ont pavé la voie à l'adoption de la Loi sur la santé et la sécurité du travail en 1979 qui prévoit la mise en place de mécanismes de prévention impliquant les travailleurs.

Si cela fut un gain important pour les travailleurs en secteur industriel, la résistance des employeurs a cependant empêché que l'ensemble des travailleurs puisse en bénéficier. Quarante ans plus tard, les Métallos et le mouvement syndical reprennent le bâton de pèlerin pour mettre le cap sur la prévention dans tous les milieux de travail. Le meilleur pour notre monde, comme pour l'ensemble des travailleurs, c'est de travailler dans des environnements sains et sécuritaires.

Toujours prêts à relever les défis selon les époques, les Métallos veillent à ce que les membres obtiennent ce qui leur revient des bénéfices des entreprises pour lesquelles ils travaillent. Certaines périodes sont plus propices que d'autres pour améliorer les conditions de travail, pour chercher le meilleur pour nos membres. En effet, alors qu'une pénurie de main-d'œuvre fait rage partout au Québec, la question est de savoir comment tirer un meilleur parti de cette situation.

Être de son temps, c'est aussi suivre de près les évolutions de la société. En ce moment, cela signifie réfléchir aux moyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour en atténuer les impacts sur les changements climatiques. Ainsi donc, comment concilier le meilleur pour le monde et le meilleur pour nos membres?

Les usines où travaillent bon nombre de métallos sont intenses en carbone. Elles génèrent toutefois moins de GES que beaucoup d'installations comparables dans le monde. Est-ce possible de faire mieux? La performance environnementale est un gage de pérennité des emplois.

Ce rapport du directeur est dense. Il est le fruit de recherches visant à bien éclairer la réflexion sur ces enjeux d'actualité ainsi que nos discussions.

Comme on dit souvent chez les Métallos: des membres bien informés prennent de bonnes décisions.

Bonne lecture.



Le directeur québécois des Métallos, Alain Croteau, et son adjoint, Dominic Lemieux



Les membres de la direction avec les représentantes du comité de la condition féminine

CHAPITRE 1 / LA PRÉVENTION POUR TOUS



Chaque année au Québec, plus de 200 personnes meurent des suites d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle, c'est deux à trois fois plus que le nombre de meurtres survenus sur le territoire chaque année. Chaque mort au travail aurait pu être évitée. Non, ça ne fait pas partie des risques du métier ou des coûts d'exploitation !

Encore aujourd'hui, le travail blesse, le travail rend malade, le travail tue !

L'an passé, 226 personnes ont perdu la vie au Québec en raison d'un accident de travail ou à la suite d'une maladie professionnelle. Pour remettre les choses en perspective, c'est presque trois fois plus que le nombre de meurtres survenus sur le territoire la même année (83).

Les médias font des gros titres à chaque homicide. Mais les décès liés au travail passent sous le radar. C'est comme si on les considérait « normaux ». Comme si on jugeait que cela fait partie des « risques du métier »...

NON ! Ces décès, ces maladies, ces accidents pourraient être évités ! Personne ne doit perdre sa vie à la gagner !

Le meilleur pour notre monde, c'est un environnement où les risques pour la santé et la sécurité ont été identifiés et où on travaille sérieusement à les éliminer ou à tout le moins à en minimiser les impacts.

Les Métallos ont été un des fers de lance de la mobilisation qui a mené à la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST). Il est temps de donner enfin un second souffle à la prévention.



Les Métallos ont été parmi les fers de lance de la mobilisation pour la santé et la sécurité dans les années 1970.

Ça tombe bien : le gouvernement du Québec a annoncé cette année une réforme de la Loi. L'occasion est belle d'implanter les mécanismes de prévention dans TOUS les milieux de travail. On doit enfin placer la prévention et la participation des travailleurs réellement au centre du système.

■ ADOPTION DE LA LSST : LES MÉTALLOS ONT FAIT L'HISTOIRE

L'adoption de la LSST par le premier gouvernement du Parti québécois en 1979 faisait suite à une montée de revendications du mouvement syndical vers la fin des années 1960 et le début des années 1970.

Cette loi « *porte avant tout sur la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles* ». Dès le 2^e article, on y stipule qu'elle a pour objet « *l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs* » et qu'elle établit des « mécanismes de participation des travailleurs et de leur association ».

Dans les années précédant son adoption, plusieurs grèves métallos avaient porté sur des revendications en matière de santé et sécurité, notamment celles dans les mines de l'amiante du milieu des années 1970, chez Union Carbide à Beauharnois ou encore chez Atlas Turner dans l'Est de Montréal.

Les Métallos ont été une des locomotives du mouvement de revendication qui a mené à la LSST et à ses mécanismes de prévention.

Des principes essentiels de la Loi trouvent leur source dans des conventions collectives métallos. Ainsi, on retrouve dès le début des années 1960 un comité conjoint en santé et sécurité dans la convention collective des membres de la section locale 5778 (aujourd'hui ArcelorMittal) et dès 1975, la clause qui prévoit le droit de refuser d'accomplir des tâches qui les exposent à un danger pour la santé ou la sécurité.

Plusieurs autres conventions métallos prévoient ces éléments à la même période, dans plusieurs usines de la grande région de Montréal ainsi que dans le secteur minier.

On doit au syndicaliste métallo Émile Boudreau plusieurs avancées dans la législation en matière de santé et sécurité. Issu d'une section locale minière en Abitibi, ce dernier passe plusieurs années comme permanent syndical métallo, où il reçoit le mandat de creuser les enjeux de santé et sécurité avant de fonder en 1977 le service de santé et sécurité à la FTQ.

C'est à cette époque qu'il écrit littéralement des bouts de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, comme l'a dévoilé le ministre péquiste de l'époque responsable de la Loi, Pierre Marois, lors de l'éloge funèbre du syndicaliste :

« Si les travailleurs disposent aujourd'hui du droit de refus, du retrait préventif, du droit de siéger à des comités paritaires d'entreprise, du droit de cogérer la CSST, ils le doivent tellement à Émile... Oui, il a, de sa plume, écrit des parties de cette loi¹. »

1. Tiré de l'éloge funèbre que Pierre Marois a fait parvenir à la famille d'Émile Boudreau.



Le ministre du Développement social du premier gouvernement péquiste, Pierre Marois, qui déposera la Loi sur la Santé et la sécurité du travail adoptée en 1979, est ici entouré par des travailleurs de l'amiante métallus en conflit.

Peu avant le dépôt de son projet de loi, le ministre du Développement social avait d'ailleurs assuré les délégués de la FTQ et des Métallus, réunis en congrès puis en assemblée annuelle, que la réforme allait prévoir une participation des travailleurs, localement au niveau des comités de santé et sécurité, mais aussi dans l'administration de la Loi (ce qui se traduira par le paritarisme au conseil d'administration de la CSST, qui deviendra la CNESST).

■ LES PILIERS DE LA LOI

L'objectif même de la Loi, c'est la prévention ! On y vise l'élimination à la source des risques pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs, en misant sur leur participation.

On retrouve dans la LSST quatre mécanismes de prévention. Deux d'entre eux se concentrent sur l'identification et l'élimination des risques, soit le programme de prévention et le programme de santé spécifique à l'établissement (intégré dans le programme de prévention). Les deux autres insistent sur la participation des travailleurs à la prévention, soit le comité de santé et sécurité et le représentant à la prévention.



Les membres du comité autochtone du Syndicat des Métallus à l'échelle canadienne. Du District 5, on y reconnaît Christian Chouinard, Tshakapesh Jérôme et Jean-Yves Couture.



Émile Boudreau, conseiller syndical métallo puis fondateur du service de la santé et la sécurité à la FTQ, a grandement contribué à la Loi sur la santé et la sécurité du travail en 1979.

Le comité de santé et sécurité prévoit la participation d'un nombre égal de représentants de l'employeur et des travailleurs. C'est ce comité qui élabore le programme de prévention.

Le représentant à la prévention, c'est un travailleur ou une travailleuse

qui se voit attribuer des fonctions spécifiques par la Loi, dont celle de participer aux enquêtes en cas d'accident (ou de 'passé proche'), de déterminer des sources de danger, de formuler des recommandations, d'assister les travailleurs dans l'exercice de leurs droits, d'intervenir en cas d'exercice du droit de refus, de porter plainte à la CNESST, de participer à l'évaluation des différents postes de travail et des risques qu'on peut y retrouver.

La participation des travailleurs, c'est la pierre angulaire de la Loi. C'est un peu l'assurance qu'on n'aura pas une « conformité de papier » sans effet réel sur les milieux de travail. On retrouve le principe de la participation des travailleurs aux autres niveaux de structures instituées par la LSST, soit les associations sectorielles paritaires (vouées à la prévention) et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (la CNESST, qui a remplacé la CSST).

Les travailleurs sont les mieux placés pour identifier les risques, proposer des correctifs et veiller à ce qu'ils soient bel et bien implantés.

Là où elle a été appliquée, la LSST et ses mécanismes de prévention ont fait une différence. Le secteur minier en est un bon exemple. Véritable tue-monde avant l'entrée en vigueur de la Loi, le taux de décès a chuté radicalement après son entrée en vigueur. Alors qu'on dénombrait en moyenne 19 décès annuellement entre 1950 et 1980, le nombre de décès oscille entre 0 et 4 par année au cours des 20 dernières années². On note également une tendance à la baisse dans la fréquence des lésions professionnelles. C'est encore beaucoup trop, mais on peut néanmoins conclure à une efficacité des mesures de prévention.



Dévoilement d'une plaque commémorative dans les années 1990 à la mémoire de tous les travailleurs décédés à la mine de Normétal lors de toute sa période d'exploitation. On reconnaît ici le directeur québécois des Métallus, Clément Godbout, originaire de Normétal, et le directeur canadien des Métallus de l'époque, Lawrence McBrearty.

2. Selon des données compilées par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier.



Un cadenas, c'est une vie ! Lorsque le cadenas d'un travailleur est posé sur un équipement, cela signifie qu'il y travaille et qu'il ne faut donc pas activer la machine en question.

■ UN ÉLAN COUPÉ EN PLEIN VOL

Véritable avancée pour les travailleurs lors de sa mise en place, la législation québécoise est maintenant à la remorque de la plupart des pays industrialisés. Une étude réalisée il y a quelques années la place bonne dernière, soit au 63^e rang des législations les moins contraignantes sur 63 juridictions d'Amérique du Nord étudiées (provinces et États américains et fédéraux)³. Ce recul est ahurissant.

L'essence même de la Loi s'est trouvée bafouée par une application incomplète de la réglementation qui devait l'accompagner. En effet, les mécanismes de participation des travailleurs n'ont été mis en vigueur que dans une infime partie des milieux de travail et la prévention est pratiquement devenue le parent pauvre d'un système dont elle devait être le cœur.

Que s'est-il passé ?

Sitôt adoptée, la Loi a fait face à une levée de boucliers du monde patronal. Le gouvernement a alors opté pour une implantation graduelle de la Loi.

Ainsi, Québec n'a promulgué les règlements qui font en sorte que la Loi s'applique seulement pour certains secteurs, généralement des secteurs associés à l'industrie lourde comme les mines, la transformation métallique ou les scieries. Les autres secteurs devaient attendre avant de pouvoir bénéficier des mécanismes de prévention prévus dans la Loi.

Curieusement, le blocage est survenu lorsqu'est venu le temps de promulguer les règlements afin d'implanter les mécanismes de prévention dans le secteur public. Ironiquement, l'État, qui s'adonnait également à être l'employeur, est devenu très hésitant.

La suite n'est jamais venue. L'élan de prévention a été coupé en plein vol.

Les gouvernements qui se sont succédés se sont emmurés dans le même immobilisme. Pourtant, nombreuses sont les études qui montrent que le principal motif qui incite les gestionnaires à mettre en œuvre des mesures préventives, est l'obligation faite



On souligne la Journée de deuil le 28 avril chaque année, à la mémoire des travailleurs et travailleuses décédés des suites du travail. Un triste anniversaire. Cette commémoration devant l'Assemblée nationale illustre les dommages du laxisme des gouvernements successifs à implanter les nécessaires mécanismes de prévention dans tous les milieux de travail.

par la Loi⁴. Par ailleurs, l'expérience avait été concluante : là où les mécanismes de prévention s'étaient appliqués, on a vu les accidents graves diminuer radicalement au fil du temps.

■ LES EXCLUS DE LA PRÉVENTION

On n'a pas pu bénéficier d'une prévention impliquant pleinement les travailleurs dans la majeure partie des secteurs d'activité. Ainsi, plusieurs pans du secteur manufacturier en sont exclus, c'est aussi le cas du secteur public dont la santé et l'éducation, du commerce au détail, des services, de la sécurité, de l'agriculture, des finances, de la fabrication de produits électriques, etc. En fait, la grande majorité des Québécois, à l'extérieur de l'industrie lourde, ne bénéficient pas de l'existence des mécanismes de prévention.



Des délégués de la section locale 9400 du secteur du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration étaient réunis cet automne pour l'assemblée des présidents. Ils ont notamment discuté de la santé et la sécurité dans le secteur. Malheureusement, celui-ci ne fait pas partie des groupes où s'appliquent les mécanismes de la LSST, ce qui complique grandement la prévention.

3. Richard N. BLOCK, Karen ROBERTS et R. Oliver CLARKE, « Introduction to Labor Standards in the United States and Canada », dans W.E. Upjohn Institute for Employment Research, Kalamazoo, Michigan, 2003.

4. Geneviève BARIL-GINGRAS, Michel VÉZINA et Katherine LIPPEL, *Bilan relatif aux dispositions de la LSST : Vers une application intégrale ?*, Relations industrielles/Industrial Relations, 2013, p. 68 (4), en ligne : <https://doi.org/10.7202/1023011ar> (consulté le 15 octobre 2019).



Le Syndicat de la sécurité privée au Québec a négocié dans certaines conventions collectives des comités paritaires de santé et sécurité, même si le secteur ne bénéficie pas de la protection des mécanismes de prévention de la LSST. On voit ici des représentants de la section locale 8922, en présence de confrères qui travaillent pour Garda en Afrique, lors d'un échange qui avait lieu en février dernier.

Plusieurs articles de la LSST portant sur le secteur de la construction n'ont jamais été appliqués, encore là parce que les règlements pour les faire entrer en vigueur n'ont pas été adoptés. Résultat, le milieu de la construction est un des plus meurtriers et où on retrouve le plus d'accidents de travail.

Même lorsqu'un secteur est visé par la réglementation, encore faut-il que le syndicat accrédité ou un groupe de 10% des travailleurs dans un milieu non-syndiqué demandent la formation d'un comité de santé et sécurité pour que celui-ci soit formé. Rien n'est automatique et on se doute bien qu'il n'y a pas souvent de comité de santé et sécurité et de représentant à la prévention dans les milieux non-syndiqués... Et encore, les plus petites entreprises de 20 travailleurs et moins sont exclues de ces mécanismes de prévention, peu importe le type d'entreprise dont il s'agit.

Le Québec se retrouve donc à la remorque des autres provinces canadiennes. En effet, les comités de santé et sécurité sont obligatoires pour tous les secteurs dans 9 juridictions sur 11 (en incluant le fédéral) et il y a des représentants des travailleurs en santé et sécurité désignés dans sept juridictions.

■ DROIT AU RETRAIT PRÉVENTIF

Signe que les gouvernements du Québec ont fait les choses à moitié, la réglementation concernant le droit au retrait préventif n'a pas non plus été adoptée. Seules des lignes directrices générales de la CSST (puis CNESST) ont été émises et servent encore aujourd'hui de balises aux médecins pour prescrire des retraits préventifs.

Précisons que le droit au retrait préventif s'applique pour un travailleur exposé à un contaminant qui entraîne une altération de son état de santé (asthme, allergie, etc.) ainsi qu'à une travailleuse enceinte ou qui allaite, si elle est exposée à un danger pour elle-même ou pour son enfant à naître. Le travailleur ou la travailleuse a alors le droit d'être réaffecté à des tâches qui ne comportent pas de danger, à défaut de quoi il ou elle est retiré de son milieu de travail.

Le droit au retrait préventif est une des avancées les plus marquées introduites par la LSST. Arraché de haute lutte par le mouvement syndical, ce droit important fait depuis longtemps l'objet de revendications patronales afin que sa portée soit réduite ou pire, qu'il soit carrément aboli.

Il y a fort à parier que le lobby patronal tentera d'affaiblir ces dispositions de la Loi, ce qui serait inacceptable. Il faudra se battre



La conseillère Maude Raïche, responsable du service de l'éducation, participait au Costa Rica cet automne à un atelier sur la communication et la promotion de l'égalité de genre organisé par le Fonds humanitaire des Métallos avec des femmes, autochtones et non autochtones, provenant de différents pays dans les Amériques. Ces dernières, impliquées dans les organisations civiles et communautaires, ont pu discuter de leurs réalités respectives et des façons de rendre leur action encore plus efficace.

bec et ongles pour maintenir le droit au retrait préventif et militer pour que la CNESST adopte la réglementation nécessaire à sa mise en œuvre.

Notons aussi que pour les travailleuses et travailleurs qui sont sous juridiction fédérale, le droit au retrait préventif est inexistant; c'est là un autre objet de revendication des Métallos et de la FTQ depuis les années 1980.

■ PRÉVENTION : DES INIQUITÉS ENTRE LES TRAVAILLEURS

Le dernier rapport du Vérificateur général du Québec est très sévère au sujet de cette application à deux vitesses des mécanismes de prévention dans la LSST.

On y souligne que les 4 mécanismes de prévention s'appliquent uniquement pour 11,6% des travailleurs, soit les groupes 1⁵ et 2⁶:

« Il résulte de cette situation une iniquité marquée entre les travailleurs quant à la prise en charge de la prévention en santé et sécurité dans leur milieu de travail, puisque cette prise en charge est basée en bonne partie sur ces quatre mécanismes⁷. »

Seuls 2 des 4 mécanismes, le programme de prévention et le programme de santé spécifique à l'établissement, s'appliquent pour le groupe 3⁸, qui regroupe quant à lui 15,8% des travailleurs.

Le commissaire au développement durable, qui signe ce chapitre du rapport du Vérificateur général, sert une sévère remontrance à

5. **Groupe 1 :** Bâtiments et travaux publics, industries chimiques, forêts et scieries, mines, carrières et puits de pétrole, fabrication de produits en métal.

6. **Groupe 2 :** Industrie du bois (sans scierie), industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique, fabrication d'équipement de transport, première transformation des métaux, fabrication de produits minéraux non métalliques.

7. VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC, *Audit de performance, Prévention en santé et sécurité du travail*, Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2019-2020, Rapport du commissaire au développement durable mai 2019, chap. 3, p. 15, en ligne : https://www.vgq.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2019-2020-CDD-mai2019/fr_Rapport2019-2020-CDD-mai2019-Chap03.pdf (consulté le 15 octobre 2019).

8. **Groupe 3 :** Administration publique, aliments et boissons, meubles, papier, transport et entreposage.

la CNESST dont il déplore le manque de leadership en la matière, puisque cette dernière ne « *joue toujours pas pleinement son rôle d'agent de changement quant à la modernisation du régime* ».

Il recense que plus des deux tiers des lésions déclarées (67,8 %) surviennent dans les secteurs qui ne sont pas visés par les 4 mécanismes de prévention. Et les femmes sont surreprésentées dans les secteurs exclus des mécanismes de prévention, étant plus nombreuses dans la santé, l'éducation et le secteur des services en général.

9. VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC, préc., note 7, p. 11.

Chaque milieu de travail présente des risques spécifiques.

Les mécanismes de prévention visent justement à les identifier et à les éliminer ou agir de façon spécifique afin de les minimiser. Or, de nouvelles réalités sont carrément ignorées, puisqu'elles sont particulièrement criantes dans les secteurs exclus des mécanismes de prévention. C'est notamment le cas des troubles musculosquelettiques, des problèmes de violence et de santé mentale.

Si des comités de santé et sécurité paritaires existaient dans tous les milieux de travail, des stratégies cohérentes de prévention pourraient être déployées pour mieux prévenir ces risques et plusieurs autres.

■ MÉCANISMES DE PRISE EN CHARGE DE LA PRÉVENTION

Secteurs d'activité	Nombre de travailleurs en 2016 ¹	Nombre de lésions en 2018 ²	Programme de prévention ³	Programme de santé spécifique aux établissements ⁴	Comité de santé et de sécurité	Représentant à la prévention
Groupe 1 – Bâtiment et travaux publics; industrie chimique; forêt et scieries; mines, carrières et puits de pétrole; fabrication de produits en métal	284 124 (8,0 %)	13 429 (13,0 %)	☒ ⁵	☒ ⁵	☒ ⁶	☒ ⁶
Groupe 2 – Industrie du bois (sans scierie); industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique; fabrication d'équipement de transport; première transformation des métaux; fabrication de produits minéraux non métalliques	126 298 (3,6 %)	6 727 (6,5 %)	☒ ⁵	☒ ⁵	☒ ⁶	☒ ⁶
Groupe 3 – Administration publique; industrie des aliments et des boissons; industrie du meuble et des articles d'ameublement; industrie du papier et activités diverses; transport et entreposage	518 654 (14,7 %)	16 294 (15,8 %)	☒ ⁵	☒ ⁵		
Groupe 4 – Commerce; industrie du cuir; fabrication de machines (sauf électriques); industrie du tabac; industrie du textile	638 380 (18,1 %)	14 307 (13,8 %)				
Groupe 5 – Autres services commerciaux et personnels; communications, transport d'énergie et autres services publics; imprimerie, édition et activités annexes; fabrication de produits du pétrole et du charbon; fabrication de produits électriques	938 725 (26,6 %)	13 890 (13,4 %)				
Groupe 6 – Agriculture; bonneterie et habillement; enseignement et services annexes; finances, assurances et affaires immobilières; services médicaux et sociaux; chasse et pêche; industries manufacturières diverses	1 022 753 (29,0 %)	25 628 (24,8 %)				

Source: Vérificateur général du Québec, p. 14

1. Le nombre de travailleurs a été estimé à partir des données de Statistique Canada ; il exclut les travailleurs autonomes.

2. Parmi le nombre total de lésions professionnelles, qui s'élevaient à 103 406 en 2018, 13 131 (12,7 %) n'étaient pas attribuées à un groupe en particulier parce que le groupe n'était pas déterminé ou que les employeurs n'étaient pas assurés.

3. Le programme de prévention doit inclure le programme de santé spécifique à l'établissement.

4. Les programmes de santé spécifiques aux établissements sont élaborés par le Réseau de santé publique en santé au travail.

5. Tous les employeurs sont assujettis.

6. Ce mécanisme ne s'applique qu'aux entreprises de plus de 20 travailleurs, ou si la CNESST l'exige.



La responsable du service de la santé et la sécurité chez les Métallos, Julie Hébert, a abordé l'éventuelle modernisation de la LSST et le rapport du Vérificateur général sur la prévention lors de sa présentation pendant les rencontres régionales du printemps dernier.

Tout travail comporte des risques, qu'on soit agent de sécurité, préposé aux bénéficiaires ou opérateur de machinerie lourde. C'est seulement la nature de ces risques qui est différente. La prévention, de concert avec les travailleurs, est essentielle pour les éliminer ou en limiter les impacts, dans tous les milieux de travail. La loi et la réglementation doivent assurer la prévention pour tous !

■ DE MAL EN PIS

L'adoption de mécanismes de prévention dans tous les milieux de travail est d'autant plus nécessaire que le taux de lésions professionnelles connaît une recrudescence depuis 2015, après avoir décliné de façon presque constante entre 2004 et 2015.

Ainsi, de 27,6 cas par 1000 travailleurs en 2015, il est passé à 30,9 cas pour 1000 travailleurs en 2018. On peut penser que la diminution du nombre de travailleurs dans les secteurs visés par les mécanismes de prévention et l'augmentation de la proportion des travailleurs dans les autres secteurs ne sont pas étrangères à cette tendance à la hausse dans les taux de lésions professionnelles.



Une plaque commémorative à Thetford Mines à la mémoire des travailleurs décédés à la suite du travail dans les mines d'amiante

Et encore, on ne voit que la pointe de l'iceberg, puisque cela tient uniquement compte des lésions professionnelles reconnues. Or, on constate que de nombreux employeurs découragent la déclaration des lésions professionnelles ou contestent le lien entre les lésions déclarées et le travail. Comme la liste des maladies professionnelles reconnues d'emblée n'a pas été mise à jour depuis la confection de l'annexe 1 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* en 1985, il est de plus particulièrement difficile de faire reconnaître de nouveaux diagnostics qui n'existaient pas à l'époque.

De surcroît, les travailleurs en assignation temporaire, c'est-à-dire qui sont affectés à d'autres tâches pendant leur processus de guérison, ne figurent pas plus dans les statistiques de la CNESST.

■ SE TIRER DANS LE PIED

Les lobbys patronaux ont plaidé au fil des ans, avec succès, pour empêcher que les 4 mécanismes de prévention soient implantés dans tous les milieux de travail.

Ça coûterait trop cher... Ce serait trop contraignant... C'est inutile : les employeurs peuvent s'autoréguler ! Voyons donc !

En opposant une telle résistance à la prévention pour tous, les patrons se tirent dans le pied. Une prévention efficace peut entraîner des économies importantes pour les employeurs. Moins d'accidents ou de maladies, c'est moins de coûts d'indemnisation des travailleurs affectés et c'est aussi des cotisations généralement moindres à la CNESST, alors qu'environ le quart¹⁰ des employeurs voit leur taux de cotisation varier en fonction du nombre de lésions dans leur milieu de travail.

Pour l'heure, le coût des lésions professionnelles suit une tendance à la hausse, augmentant de 10 % en seulement 2 ans, soit entre 2016 et 2018¹¹. Et encore, on estime que les coûts globaux des lésions professionnelles pour les travailleurs et leur entourage sont 2,6 fois plus élevés que les seuls coûts d'indemnisation.

Pourtant, la prévention, c'est rentable. Selon les études, on estime que « *chaque dollar investi en prévention peut permettre d'éviter de 1 à plus de 10 dollars en indemnisation, en réadaptation ou en perte de productivité*¹² ».

Les employeurs préfèrent payer des sommes astronomiques en frais juridiques pour contester les réclamations, plutôt que



Chaque année, des dizaines et des dizaines de personnes participent aux formations en santé et sécurité dispensées par le Syndicat des Métallos. On voit ici un groupe qui assistait il y a quelques années à une formation en Beauce.

10. Rapport du Vérificateur général du Québec, préc., note 7, p. 21.

11. *Id.*, note 7, p. 7.

12. *Id.*, note 7, p. 19.

d'investir dans la prévention à la source et faire confiance à l'expertise de leurs travailleurs. Cette courte vue leur coûte cher... et les travailleurs en paient aussi le prix.

Pour que les mesures de prévention soient efficaces, la participation des travailleurs est essentielle. Ces derniers jouent un rôle de chien de garde, exigent des comptes des compagnies, contribuent à une identification plus précise des risques et à élaborer des stratégies plus efficaces pour les éliminer.

■ INSPECTIONS ET INCITATIFS FINANCIERS

Outre la participation des travailleurs aux mécanismes de prévention, il faut aussi que l'État joue son rôle de surveillance et que les conséquences financières soient en place pour les employeurs négligents.

Pour ce faire, on doit pouvoir compter sur un solide service d'inspection. Or, entre les accidents à propos desquels il faut enquêter, les refus de travail et autres plaintes et les inspections planifiées, les inspecteurs ne savent plus où donner de la tête. De 2009 à 2018, le personnel du service d'inspection de la CNESST a diminué de 10 %, alors que le nombre de dossiers d'employeurs ouverts augmentait de 20 %¹³.

Là encore, le Vérificateur général a mis en doute l'efficacité du service d'inspection¹⁴. Il a notamment fait remarquer que seulement 7 % des employeurs font l'objet d'une inspection annuelle.

Au sujet des inspections, le Syndicat des Métallos a fait valoir auprès du conseil d'administration de la CNESST cette année une revendication pour que l'organisme se dote d'un ombudsman pour veiller à la probité de son service d'inspection.

On peut aussi remettre en question la faible valeur des amendes à l'égard des employeurs qui mettent en danger la santé et la sécurité de leurs travailleurs. Selon le Vérificateur général, c'est au Québec que les amendes sont les moins élevées au Canada. À titre d'exemple, la pénalité pour une deuxième récidive est de 344 000 \$ au Québec, alors que l'amende maximale peut atteindre



Le confrère métallos Vernon Theriault, qui travaillait à la mine Westray en Nouvelle-Écosse, raconte dans un livre le drame qui a coûté la vie à 26 mineurs le 9 mai 1992. Cette tragédie et le militantisme des métallos qui a suivi ont mené à l'adoption de la Loi Westray, soit une section du Code criminel qui permet de porter des accusations de négligence criminelle envers les représentants d'un employeur à la suite d'un accident entraînant des lésions corporelles ou un décès.

1,5 million en Ontario et en Colombie-Britannique (où s'ajoute une amende additionnelle par jour) et 1 million pour l'Alberta ainsi que pour les entreprises sous juridiction fédérale.

D'un autre côté, le mode de financement québécois de la CNESST impose en théorie des niveaux de cotisation beaucoup plus élevés pour les entreprises où les taux de lésions professionnelles sont plus élevés. Or, cette logique compte trop d'exceptions. Les petites entreprises qui comptent pour 73 % des employeurs et celles de moyenne taille qui ont recours à des mutuelles de prévention, soit 14 % des employeurs, ne voient pas leurs cotisations à la CNESST varier en fonction des efforts qu'ils mettent en prévention.

Cela amène le Vérificateur général à cette conclusion : « *Même si des modes de tarification des employeurs ont pour but de les inciter à la prévention en matière de santé et de sécurité du travail, il existe un risque que ces derniers n'y accordent pas toute l'importance voulue en profitant tout de même de taux plus avantageux.* »

■ RESPONSABILITÉ CRIMINELLE

Depuis 2003, les employeurs peuvent être tenus criminellement responsables d'un décès ou d'un accident grave, si leur négligence peut être prouvée. De telles poursuites sont rendues possibles par un amendement au *Code criminel* entré en vigueur cette année-là, à la suite de la tragédie survenue en 1992 à la mine Westray en Nouvelle-Écosse.

C'est la persévérance des Métallos à l'échelle fédérale qui a conduit à l'adoption de cette loi, malheureusement trop rarement appliquée depuis son entrée en vigueur.

Il faut dire que les corps policiers laissent habituellement le champ libre à la CNESST pour qu'elle effectue son inspection. Et cette dernière n'est pas responsable de l'application du *Code criminel*. L'évaluation de la négligence criminelle tombe trop souvent dans les limbes : les inspecteurs de la CNESST ou des corps de police ont le réflexe de dire que s'il n'y a pas eu de meurtre, une enquête criminelle n'est pas nécessaire.



Une table ronde sur la santé et la sécurité avait lieu en 2016 à l'assemblée annuelle des Métallos. On reconnaît ici le représentant en prévention de la section locale 8897 chez ArcelorMittal Longueuil, Pierre-Luc Leblanc, l'avocate Katherine-Sarah Bouffard-Larouche et le président de la section locale composée 9291 en Abitibi, André Racicot.

13. Rapport du Vérificateur général du Québec, préc., note 7, p. 19.

14. *Id.*, note 7, p. 27-38.



Il reste donc du travail à faire pour sensibiliser les corps policiers ainsi que le Directeur des poursuites criminelles et pénales au Québec, seul à pouvoir porter des accusations criminelles.

■ DU SANG SUR LES MAINS !

Les Métallos ont été parmi les instigateurs de la LSST, adoptée en 1979. Aujourd'hui, nous reprenons le collier pour que la nouvelle mouture aille au bout de l'esprit de la Loi. Les principes étaient bons, mais les politiciens ont manqué de courage en ne permettant pas son application.

Les gouvernements qui se sont succédés ont sur les mains des traces du sang qui a été versé inutilement pendant près de 40 ans, alors que des accidents auraient pu être évités. L'an dernier seulement, c'est 226 morts sans compter des dizaines de milliers de lésions professionnelles dont une bonne part qui ont causé des dommages irréversibles aux travailleurs et travailleuses qui les ont subies. Ces gouvernements, en n'agissant pas, ont une part de responsabilité à prendre dans ces tragédies qui ont brisé des vies et ébranlé trop de familles.

La prévention fait une différence pour vrai seulement lorsque les travailleurs sont impliqués et que l'employeur est obligé d'y mettre les moyens, pour vrai.

Le meilleur pour notre monde, c'est que les travailleurs participent à la prévention, dans tous les milieux de travail. Pour vrai.

CHAPITRE 2 / PÉNURIE DE TRAVAILLEURS : ET SI LES CONDITIONS ÉTAIENT MEILLEURES ?



Les bannières comme celle-ci se multiplient sur les devantures d'usine et dans les vitrines des commerces.

Le meilleur pour notre monde, c'est ce qu'on vise à chaque négociation. On travaille fort pour établir nos cahiers de demandes. Et pour y arriver, on passe en revue les différentes clauses de notre convention, on interroge nos membres sur leurs besoins, on compare les salaires et avantages sociaux du secteur. On y met du cœur.

Plusieurs facteurs viennent influencer nos conditions de travail : les contrats, la concurrence, la situation économique... Depuis quelques années, la rareté de main-d'œuvre a un effet de plus en plus important dans la majorité des secteurs d'activité et des régions du Québec.

Cette rareté commence-t-elle à se refléter dans nos milieux de travail et nos conventions collectives ? Y a-t-il lieu d'apporter des ajustements dans nos contrats pour tenir compte des difficultés de recrutement et de rétention du personnel dans certains corps de métier ou quarts de travail ? Peut-on accroître la formation en entreprise pour mieux combler les postes vacants et assurer la mobilité interne ?

Voilà autant de questions auxquelles nous sommes confrontés...



Les travailleurs de Galvano luttent pour des conditions de travail qui reflètent l'évolution du coût de la vie et du marché de l'emploi.

Et une question par-dessus toutes revient : est-on aux prises avec une pénurie de travailleurs prêts à occuper les emplois disponibles aux conditions et aux salaires offerts actuellement ?

Dans ce contexte de rareté de main-d'œuvre, il faut réfléchir aux façons de tirer notre épingle du jeu comme travailleurs.

■ LA RARETÉ DE MAIN-D'ŒUVRE

Le phénomène de rareté de main-d'œuvre s'amplifie. Selon les données de Statistique Canada, le taux de postes vacants se situait à 3,8 % au Québec en juin dernier, soit environ le double de ce qu'on constatait trois ans plus tôt. Cela représente 140 420 postes vacants dans l'ensemble du marché du travail québécois¹.

Le Québec figure parmi les provinces canadiennes où il y a le plus de postes vacants, tout juste après la Colombie-Britannique.

Le taux de postes vacants est particulièrement élevé dans les régions de la Capitale-Nationale, de Chaudière-Appalaches, de la Montérégie et de la Côte-Nord. Mais les différences ne sont pas excessivement marquées d'une région à l'autre, ce qui laisse croire que les difficultés de recrutement s'observent partout sur le territoire.

Le départ à la retraite des baby-boomers explique essentiellement cette rareté de main-d'œuvre, alors que les jeunes générations qui arrivent sur le marché du travail sont moins nombreuses que celles qui quittent. Notons également que le baby-boom des naissances survenues entre 1947 et 1967 a été plus fort au Québec qu'ailleurs au Canada, ce qui explique peut-être la position du Québec à ce classement de Statistique Canada.

Par ailleurs, le taux d'emploi des travailleurs plus âgés est plus faible au Québec qu'ailleurs au pays. En outre, la proportion de femmes sur le marché du travail est nettement plus élevée ici qu'ailleurs au Canada, et même dans la majeure partie des pays de l'OCDE.



Le défi de recrutement se fait sentir à la Fromagerie l'Isle-aux-Grues, qui emploie environ 25 travailleurs, sur une île qui compte un peu plus d'une centaine de résidents.

1. STATISTIQUE CANADA, « Guide de l'Enquête sur les postes vacants et les salaires, 2018 », (PDF), en ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-514-g/75-514-g2018001-fra.htm> (consulté le 28 octobre 2019).



La pénurie de main-d'œuvre s'observe notamment dans le secteur des services. On voit ici deux métallos qui travaillent dans un Comfort Inn.

■ QUELS EMPLOIS

Si le recrutement semble difficile partout, certains secteurs sont davantage touchés. C'est notamment le cas des emplois dans le secteur des services, du soutien administratif, de l'hébergement et de la restauration.

Mais les usines n'y échappent pas non plus. L'extraction minière, la fabrication d'aliments, la fabrication de produits métalliques, la fabrication de machines et de composants électriques affichent aussi des taux de postes vacants plus importants. Il en va de même pour le camionnage.

Les emplois disponibles ne nécessitent pas nécessairement un niveau élevé de scolarité. En fait, 62 % d'entre eux n'exigent pas de diplôme ou encore un diplôme d'études secondaires. Environ 23 % demandent une formation postsecondaire ou une formation professionnelle et 15 % exigent un diplôme universitaire.

Règle générale, le salaire horaire moyen offert pour les postes vacants est plus bas que le salaire moyen en général. En effet, les postes vacants offrent en moyenne 19,85 \$ l'heure², contre une moyenne de 25,42 \$ pour l'ensemble des emplois au Québec et 28,44 \$ pour les emplois syndiqués³.

Le salaire moyen offert pour les postes vacants camoufle de grandes variations. Ainsi, les postes de serveuse s'affichent à 11 \$ l'heure et ceux dans le domaine de la vente et du service à 14,70 \$. Les postes de conducteur d'équipement lourd affichés offrent en moyenne un taux horaire de 24,70 \$.

■ UNE PRESSION À LA HAUSSE SUR LES SALAIRES ?

Lorsque la main-d'œuvre se fait rare, cela devrait normalement se traduire par des augmentations de salaire pour attirer davantage les travailleurs. C'est la fameuse loi de l'offre et de la demande.

Or, l'effet à la hausse a tardé à se faire sentir.

En effet, le salaire horaire a augmenté en moyenne de 1,9 % en septembre 2018 par rapport à septembre 2017. Cette



La Beauce fait partie des régions du Québec où la pénurie de travailleurs est particulièrement vive. On reconnaît ici des membres de la section locale 9471 chez Manac et de la section locale composée 9153.

augmentation est somme toute modeste alors que le phénomène de rareté de main-d'œuvre commençait déjà à se faire sentir.

Il y a toutefois un certain rattrapage dans les plus récentes données. En effet, en septembre 2019, le salaire horaire était de 4,6 % supérieur à ce qu'il était en septembre 2018.

À titre indicatif, l'inflation se situait au Québec à 1,7 % en 2018 et à 2,2 % pour les 8 premiers mois en 2019.

Une question surgit alors : est-ce que nos conventions collectives traduisent cette tendance récente à la hausse ? Bien sûr, elles n'atteignent vraisemblablement pas systématiquement le seuil de 4,6 % pour l'année courante. Normal : la plupart ont été négociées avant que soit ressentie la vague de fond de la pénurie de main-d'œuvre. Il nous appartient de corriger le tir dans les prochaines négociations.

■ LES EXPERTS POINTENT VERS DES HAUSSES

Les experts s'inquiètent depuis deux ans de la faible croissance des salaires, alors même que l'économie tourne à plein régime, que les taux de chômage sont très bas et que le phénomène de rareté de main-d'œuvre s'accroît.

La vice-gouverneure de la Banque du Canada, Carolyn Wilkins, soulignait cette anomalie récemment dans un discours prononcé en janvier dernier devant un auditoire de gens d'affaires réunis à Toronto :

« Nous sommes en deçà des chiffres auxquels on peut s'attendre dans un marché du travail tendu. [...] C'est particulièrement curieux quand on sait à quel point les entreprises ont du mal à doter les postes vacants⁴. »

Elle faisait observer que, selon la théorie économique, **les salaires devraient augmenter au moins autant que l'inflation plus les gains de productivité**, soit environ 3 % en moyenne pour le Canada en 2018. Ce qui n'a de toute évidence pas été le cas.

Elle avançait comme explication la diminution de la concurrence entre employeurs dans certains secteurs ou municipalités :

2. STATISTIQUE CANADA, préc., note 1.

3. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, « Résultats de l'Enquête sur la population active pour le Québec », 2019, (PDF), en ligne : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/resultats-epa-201909.pdf> (consulté le 1^{er} novembre 2019).

4. BANQUE DU CANADA, « Les dessous du marché canadien du travail », Discours par Carolyn A. Wilkins, première sous-gouverneure, Chambre de commerce de Toronto, 31 janvier 2019, Toronto, Ontario, (PDF), en ligne : <https://www.banqueducanada.ca/2019/01/dessous-marche-canadien-travail> (consulté le 28 octobre 2019).



Les usines n'échappent pas à la pénurie de main-d'œuvre, particulièrement pour certains métiers spécialisés. On voit ici un métallo au travail chez Waterville TG en Estrie.

« Lorsqu'un petit nombre d'entreprises domine un secteur donné ou qu'une entreprise devient le plus gros employeur en ville, les travailleurs doivent s'accrocher à leur emploi, peu importe les conditions salariales et autres⁵. »

Cette économiste de la Banque du Canada pointe également vers le recours accru à la sous-traitance et aux agences de placement qui vient fausser la donne des salaires. La diminution des taux de syndicalisation dans le secteur privé aussi modifie « *le contrat social entre employeurs et employés* », souligne-t-elle. Finalement, elle observe qu'une forte proportion des nouveaux emplois créés constitue en fait des « *petits boulots* » peu rémunérés et aux conditions de travail atypiques, ce qui « *réduit aussi le pouvoir de négociation des travailleurs* ».

Ces observations de la part de la Banque du Canada font écho à celles formulées par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) à l'été 2018.

L'organisme constatait alors que la progression des salaires dans les pays riches ne suivait pas la vigueur de la croissance économique : « *La croissance des salaires reste beaucoup plus morose qu'avant la crise financière* ». Pire, cette stagnation « *touche beaucoup plus les travailleurs faiblement rémunérés que*



La militante métallo Sonia Charette, qui s'implique depuis 25 ans dans le mouvement syndical, notamment comme présidente de son unité au CPE Au Jardin de Pierrot, comme présidente du Conseil régional de l'Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec, se présente à la vice-présidence FTQ représentant les conseils régionaux. L'élection se tiendra au Congrès FTQ à la fin de novembre à Québec.

ceux qui se situent au sommet de l'échelle des salaires », poursuivait l'OCDE⁶.

On soulignait que les gains de productivité retournaient moins dans les poches des travailleurs et qu'une bonne partie de ces sommes allait plutôt enrichir les plus riches ou développer des compagnies qui misent sur la technologie et la mondialisation au détriment des emplois.

L'OCDE faisait valoir qu'un recul des taux de syndicalisation dans les différents pays les plus développés économiquement explique la difficulté plus grande des travailleurs à améliorer leur sort. Pourtant « *les systèmes de négociation collective bien conçus favorisent tout à la fois des économies plus équitables, plus productives, plus inclusives et plus efficaces* »⁷.

■ EFFETS DE LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE

La pénurie de main-d'œuvre peut avoir des répercussions très variées dans nos milieux de travail.

Au plan des conditions de travail, lorsque des postes sont vacants, la charge peut être plus grande pour les travailleurs en poste. Il devient alors tentant de leur demander de faire le travail pour ceux qui manquent. Bien sûr, plusieurs de nos membres apprécient les heures supplémentaires et celles-ci poussent la rémunération globale à la hausse. Cela est moins drôle lorsque certains employeurs imposent du temps supplémentaire obligatoire ou lorsque ceux qui restent se font demander d'augmenter la cadence sans aucune contrepartie. Voilà une fenêtre ouverte sur les accidents de travail et le surmenage.

Les effets se font aussi sentir du côté des employeurs. Faute de personnel, certaines compagnies vont jusqu'à refuser des contrats. Des entreprises du secteur des services ou de la restauration restreignent quant à elles leurs heures d'ouverture. Pour un employeur qui réfléchit à des projets d'expansion, la pénurie de main-d'œuvre est à considérer, en particulier dans les secteurs où les salaires ne sont pas élevés.



Certains commerces restreignent leurs heures d'ouverture, faute de personnel. On voit ici un travailleur du restaurant le Graffiti's au Quality Anjou.

6. Éric DESROSIERS, « Les salaires font du surplace, selon un rapport de l'OCDE », Le Devoir, Économie, 5 juillet 2018, en ligne : <https://www.ledevoir.com/economie/531733/les-salaires-tirent-de-l-arriere-sur-l-emploi-et-l-economie> (consulté le 28 octobre 2019).

7. Id.

5. Id.



Chaque année, le Syndicat des Métallus octroie des bourses à des étudiants qui finissent leur secondaire et poursuivent leurs études. On voit ici l'étudiante Mya Corriveau qui a reçu une telle bourse, en compagnie de la présidente de la section locale 6486 chez CEZinc à Salaberry-de-Valleyfield, Manon Castonguay, et du permanent Luc Julien.

La tendance à la sous-traitance et au déménagement de certaines activités économiques dans d'autres pays était déjà bien présente avant la pénurie actuelle. On peut naturellement craindre que ça se répande davantage, même si de telles stratégies ne sont pas possibles pour toutes les entreprises et qu'elles entraînent leur lot de complications, notamment quant à la qualité des produits.

Selon l'endroit, la pénurie de main-d'œuvre est susceptible d'accélérer l'automatisation et la robotisation. Cela nécessite bien sûr des investissements de la part des employeurs et la conversion de certains emplois pour « prendre soin » des machines.

Au passage, des emplois sont perdus et d'autres se transforment.

Enfin, pour éviter une hausse du décrochage scolaire, une attention particulière doit être portée aux jeunes travailleurs.

TIRER NOTRE ÉPINGLE DU JEU

Grâce à la pyramide démographique et à la vigueur de l'économie, le mécanisme de l'offre et de la demande joue présentement en faveur des travailleurs. Ces derniers temps, on a vu des employeurs demander eux-mêmes de revoir les termes de conventions collectives en cours. Dans tous les cas, ces derniers seront certainement plus attentifs aux propositions de mesures pour mieux attirer des travailleurs ou les retenir en emploi.

C'est le moment idéal pour négocier des hausses de salaire et de meilleures conditions de travail. Dans certains cas, les employeurs voudront améliorer plus spécifiquement les conditions des métiers où les difficultés de recrutement sont les plus grandes, ce qui suscitera des réflexions quant aux structures salariales.

Les jeunes travailleurs qui ont des enfants et doivent composer avec de nouvelles réalités familiales. Plusieurs travailleurs plus jeunes qui accordent une grande importance à la qualité de vie priment et recherchent plus de souplesse dans les horaires de travail. L'heure est à la conciliation travail-famille ou travail-vie personnelle. Ils ont le gros bout du bâton : l'employeur peut difficilement se passer d'eux.

À l'autre bout du spectre, le moment est aussi propice à la négociation d'incitatifs pour maintenir en poste des travailleurs plus âgés ou leur aménager des conditions de travail plus appropriées, comme le travail à temps partiel, des programmes de mentorat ou une retraite progressive...

On peut aussi envisager de négocier des programmes de formation de la main-d'œuvre en entreprise, que ce soit pour de nouveaux travailleurs ou des salariés souhaitant occuper d'autres fonctions. Les employeurs ont beau déplorer le manque de main-d'œuvre qualifiée, ils ont aussi la responsabilité de former les travailleurs pour les amener à combler les emplois disponibles à l'interne.

Plusieurs employeurs se tournent vers le recrutement de travailleurs étrangers pour combler les problèmes de main-d'œuvre. Dans plusieurs régions, c'est une avenue incontournable vu le très faible bassin de travailleurs. On doit intégrer ces nouveaux travailleurs au sein de nos structures syndicales et veiller à ce qu'ils aient accès aux mêmes conditions de travail que tous et que les employeurs ne les considèrent pas comme des travailleurs à rabais qui les dispenseraient d'ajuster les salaires. Comme syndicat, comme travailleurs, nous avons intérêt à ce que ces travailleurs migrants s'installent définitivement ici, bénéficient de la protection de nos lois et de nos conventions collectives et deviennent des citoyens à part entière.

DES CONVENTIONS PLUS COURTES ?

Bien installée sur le marché du travail, il serait étonnant que la rareté de la main-d'œuvre se résorbe rapidement, à brève ou moyenne échéance. Si plusieurs croient qu'elle pourrait être atténuée si un ralentissement économique devait survenir dans les prochaines années, la pyramide des âges, elle, ne changera pas de sitôt.



Ruben Aguero Barrantes et Aron Carbajal Barquero se sont impliqués au sein de leur unité syndicale chez Rotobec en Beauce (SL 9153).



Le comité de la condition féminine a organisé une formation sur le mouvement #MoiAussi (#MeToo) contre le harcèlement sexuel lors de sa rencontre de mars dernier. L'avocate Céline Allaire a prononcé une conférence pour l'occasion.

Dans les circonstances, on peut y voir un contexte de négociation un peu plus favorable aux travailleurs. Or, pour que nos conditions de travail s'ajustent en conséquence, il pourrait apparaître intéressant d'éviter la négociation de longs contrats de travail. Ceux-ci nous obligent à anticiper les réalités du marché du travail à plus long terme et pourraient empêcher de saisir des occasions concrètes d'améliorer les salaires et les conditions de travail davantage, au moment où l'employeur est à la recherche de travailleurs ou cherche à tout prix retenir ceux qu'il a.

Une chose est sûre, cette réalité continuera de marquer les contextes de négociation et nos milieux de travail au cours des prochaines décennies. Cela représente à la fois un défi et une occasion à saisir.

CHAPITRE 3 / LE MEILLEUR POUR LE MONDE



Widmarc Innocent, militant de la section locale 1944, était parmi la foule lors de la manifestation du 27 septembre dernier contre les changements climatiques qui a réuni environ 500 000 personnes dans les rues de Montréal. Des rassemblements ont aussi eu lieu dans plusieurs villes à travers le Québec.

Le meilleur pour notre monde, c'est de concilier la lutte aux changements climatiques et l'avenir des emplois de nos membres dans les différentes régions du Québec. Le meilleur pour notre monde, c'est de contribuer à l'effort de réduction des gaz à effet de serre (GES), et non pas qu'il se fasse au détriment des emplois.

Les changements climatiques sont rapides. Déjà, on constate que le climat n'est plus celui de notre enfance. Nos enfants, leurs enfants et leurs petits-enfants connaîtront-ils la planète comme nous la connaissons? Probablement pas.

Les jeunes se mobilisent massivement contre les changements climatiques, comme le démontrent les rassemblements historiques de 2018 et 2019. Dans un rare élan populaire, ceux-ci entraînent dans leur sillage des gens de toutes les générations.

Comme citoyens et citoyennes, comme travailleurs et travailleuses, comme syndicalistes, on doit comprendre ces enjeux. On dit souvent qu'il faut s'occuper de politique avant que la politique ne s'occupe de nous. La pression pour la réduction des GES aura nécessairement une incidence sur nos usines, sur nos

milieux de travail. Nous devons comme syndicat prendre acte de cette nouvelle réalité et avoir un rôle pertinent, constructif, dans l'intérêt de nos membres.

■ CE QUE DIT LA SCIENCE

La planète s'est déjà réchauffée de près d'un degré depuis l'ère préindustrielle, avant 1850. Au mieux, on peut espérer que le réchauffement se limitera d'ici 2100 entre 1,5 et 2 degrés, si des mesures ambitieuses sont prises rapidement pour réduire les émissions de GES. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur le climat (GIEC), cela implique de réduire ces émissions de 45 % d'ici 2030 (par rapport au seuil de 1990) et de les faire disparaître complètement d'ici 2050¹.

L'horizon de 2030, c'est demain !



L'adjoint au directeur québécois des Métallos, Dominic Lemieux, et le président du SCFP-Québec, Denis Bolduc, avec Tshakapesh Jérôme de la section locale 7493 et des membres de sa famille à la manifestation du 27 septembre dernier pour le climat.

1. Alexandre SHIELDS, « Climat : un virage majeur est nécessaire », Le Devoir, 9 octobre 2018, en ligne : <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/538613/rapport-du-giec-en-suivi> (consulté le 21 octobre 2019).



Délégation syndicale lors de la rencontre de la COP 24 (Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) qui se tenait en 2018 en Pologne. On y reconnaît la représentante des Métallos, Manon Bertrand, au centre.

Déjà les conséquences néfastes du réchauffement climatique commencent à se faire sentir et celles-ci iront en s'accroissant, et ce, même si on réussit à l'échelle mondiale à limiter la hausse de température sous la barre des 2 degrés. Les experts estiment que le réchauffement devrait être plus marqué dans l'hémisphère nord.

Notons parmi les conséquences des changements climatiques les problèmes suivants : élévation du niveau des mers, inondations, sécheresses, réduction des rendements agricoles, famines, pénuries d'eau, feux de forêt plus fréquents, vagues de chaleur intenses... On observe déjà ces phénomènes. Leur fréquence et leur intensité dans le futur dépendent des efforts faits maintenant et dans les prochaines années.

Des scénarios encore plus alarmants ont été évoqués cet automne : si les émissions de GES ne sont pas freinées dans les prochaines années et que l'économie continue de tourner à un rythme soutenu, la terre pourrait se réchauffer de 7 degrés d'ici 2100², un seuil qui rend les conditions de vie très difficiles dans plusieurs endroits sur la planète.

De façon plus réaliste, si tous les pays réussissent à atteindre les cibles de réduction pour lesquelles ils se sont déjà engagés, la planète se dirigerait vraisemblablement vers un réchauffement de 3 degrés en 2100³.

Les experts commencent à prévenir que les nouvelles recherches pointent vers les scénarios les moins optimistes.

■ AU QUÉBEC

On pense souvent que le Québec fait bonne figure sur le plan des émissions de GES. Si on le compare à l'Alberta ou au voisin américain, c'est bel et bien le cas. Mais globalement, le Québec reste un grand émetteur, alors même qu'il peut compter sur un grand atout : l'hydroélectricité.

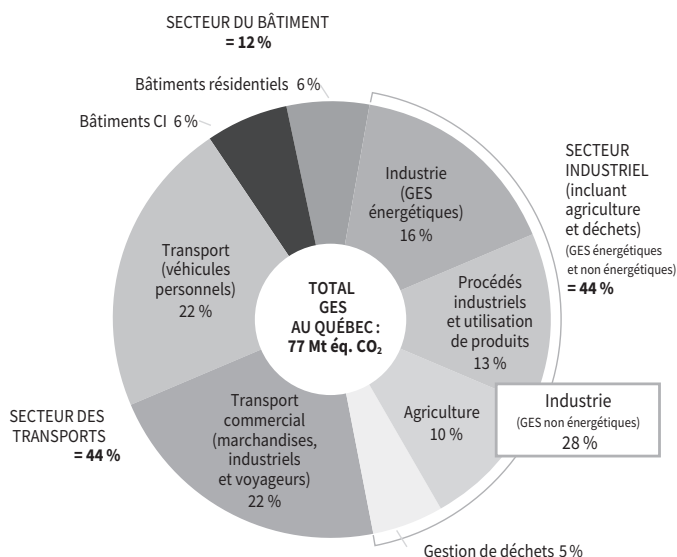
Tandis qu'en 2015 l'ensemble du Canada émettait 15,5 tonnes de GES par personne, les émissions du Québec se limitaient à 9,9 tonnes. Cela reste deux fois plus que la moyenne mondiale (4,9 tonnes) et nettement au-dessus des pays européens (6,9 tonnes) et même... de la Chine (7,7 tonnes) !

Alors que les différents États prenaient des engagements pour limiter le réchauffement climatique en 2015 dans la foulée de l'Accord de Paris sur le climat, le Québec s'est fixé comme objectif de réduire ses émissions de 37,5 % d'ici 2030 (par rapport à son niveau de 1990) et de les réduire ensuite de 80 à 95 % d'ici 2050.

■ LES GES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Lorsqu'on analyse les émissions de GES par secteur d'activité, celui des transports accapare 44 % des émissions (dont une moitié est liée aux véhicules personnels et une autre au transport commercial), tandis que les industries accaparent un autre 44 %

Émissions de GES totales (Mt éq. CO₂)⁴

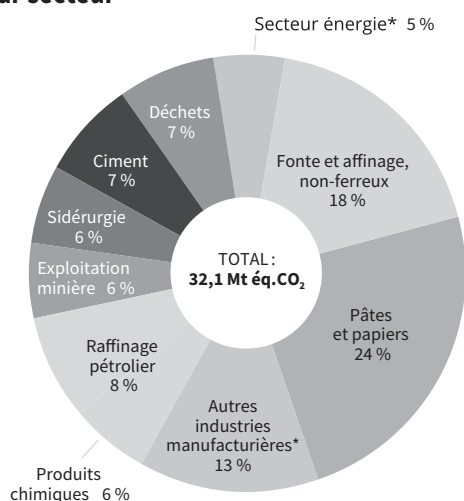


(29 % pour les industries, 10 % pour l'agriculture et 5 % pour les déchets). Le reste des émissions de GES relève des bâtiments résidentiels et commerciaux.

Parmi les principaux émetteurs industriels, on retrouve la production d'aluminium, de ciment, d'acier, l'affinage de métaux et les mines. Le secteur manufacturier représente aussi une part appréciable.

En fait, lorsqu'on considère les 10 principales compagnies émettrices de GES en 2017, on retrouve les noms de 5 employeurs qui ont des installations où se trouvent des syndiqués métallos : Rio Tinto, ArcelorMittal, ABI, Lafarge, Graymont⁴. Dans la liste des grands émetteurs de GES, on retrouve également Glencore, CEzinc, Ciment Québec, Ciment McInnis, Canadian Royalties, Minéral de fer Québec, et plusieurs autres...

GES par secteur



2. AGENCE FRANCE-PRESSE, « Le scénario du pire : un réchauffement de 7°C d'ici 2100 », Radio-Canada info, 17 septembre 2019, en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1304143/changements-climatiques-7degres-giec> (consulté le 21 octobre 2019).

3. Susan SOLOMON, Dahe QIN, Martin MANNING, Zhenlin CHEN, M. MARQUIS, K.B. AVERYT, M.TIGNOR et H.L. MILLER, « Résumé à l'intention des décideurs », Rapport du Groupe de travail I du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, dans Changements climatiques 2007 : Les éléments scientifiques, Cambridge University Press, 2007, Cambridge, UK, en ligne : <https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/05/ar4-wg1-spm-fr.pdf> (consulté le 21 octobre 2019).

4. Charles LECAVALIER, Annabelle BLAIS et Philippe LANGLOIS, « Découvrez quelles sont les 100 usines les plus polluantes du Québec », Actualité environnement, Le Journal de Québec, 18 mai 2019, en ligne : <https://www.journaldequebec.com/2019/05/18/decouvrez-queelles-sont-les-100-usines-les-plus-polluantes-du-quebec> (consulté le 21 octobre 2019).



Une vue des cheminées de l'usine de Ciment Lafarge à Saint-Constant. Le défi est de réduire au maximum les émissions de CO₂ de nos usines ou de le capter afin de le réutiliser.

■ LA BOURSE DU CARBONE

Pour réduire les émissions de GES dans le secteur industriel ainsi que dans le transport, le gouvernement du Québec mise depuis 2013 sur la bourse du carbone⁵. Ainsi, les entreprises du Québec et de la Californie, réunies au sein d'un même marché du carbone, peuvent donc transiger entre elles des droits d'émission de GES.

Comment fonctionne cette bourse ? Les industries qui émettent annuellement au moins 25 000 tonnes métriques de GES ou qui distribuent 200 litres et plus de carburant et combustible fossile se voient octroyer chaque année des droits d'émission, gratuitement⁶. Si une industrie émet une année davantage de GES que les droits d'émission dont elle dispose, cette dernière doit alors acheter des droits supplémentaires à la bourse du carbone. Si elle n'utilise pas tous ses droits, elle peut vendre sur la bourse du carbone les droits inutilisés ou les garder pour une autre année.

Depuis 2015, le nombre de ces droits d'émission distribués gratuitement diminue graduellement, de 1 à 2 % par année et il est prévu qu'il en soit ainsi jusqu'en 2023, après quoi le gouvernement entend accélérer le rythme des réductions, à près de 4 % par année selon des informations préliminaires.

Pour l'heure, le système n'est pas encore très contraignant. En effet, en 2017, le gouvernement avait émis des allocations gratuites pour 18,8 millions de tonnes aux grands émetteurs de GES, alors que ces derniers n'avaient dans les faits émis que 18,3 millions de tonnes...⁷

Ce faisant, les grands émetteurs ont pu mettre de côté des droits d'émission gratuits afin de s'en servir plus tard, lorsque davantage de GES seront émis.

L'idée de la bourse du carbone est d'amener les industries à réduire graduellement leurs émissions de GES en fixant un prix sur le carbone. Elle vise aussi ceux qui distribuent des produits

pétroliers et devrait donc se traduire à la longue par une hausse des prix du carburant.

Le gouvernement du Québec planche présentement sur une nouvelle version de son plan pour lutter contre les changements climatiques. On y prévoit donc des objectifs de réduction des GES de 4 % par année. Une portion des améliorations technologiques nécessaires pour y arriver serait cependant financée par l'État. Un statut spécial serait accordé à certaines industries que Québec estime à risque pour leur compétitivité. C'est le cas des cimenteries, des carrières de chaux de Graymont, d'Elkem Métal. Dans leur cas, l'effort exigé se limiterait à 2,34 % par année⁸.

■ L'ANGLE MORT

Toute la logique de réduction des émissions de GES, au Québec comme ailleurs dans le monde, comporte un important angle mort. Les GES sont comptabilisés uniquement selon le territoire où ils sont émis. Cette méthode de calcul ne prend pas en compte le transport de biens produits à l'étranger pour la consommation, la production ou la transformation au Québec par exemple.

Donc, en théorie, fermer des usines québécoises « améliore » le bilan carbone du Québec sur papier, même si on continue de fabriquer ailleurs les mêmes quantités de produits. Bref, fermer des alumineries, des cimenteries ou des aciéries, ça peut bien paraître dans les colonnes de chiffres, même si ça n'aide en rien la planète.

On se retrouverait alors avec ce que les experts appellent une « fuite de carbone ». Il y aurait d'autant de GES émis, sinon plus, en raison de procédés de fabrication moins performants et des émissions liées au transport des matières sur de plus grandes distances.

On aura toujours besoin d'aluminium, de ciment, d'acier et d'autres métaux, aussi bien les produire ici dans des usines performantes sur le plan environnemental. Fermer nos usines, si cela signifie déplacer le problème ailleurs et maintenir les niveaux d'émissions à l'échelle mondiale, ce serait faire payer le prix aux travailleurs québécois pour une hypocrisie collective. L'idée, c'est de réduire les GES pour vrai, pas seulement sur papier.



La production de l'aluminium est une des activités industrielles qui génère le plus de GES au Québec.

5. Appelé aussi Système québécois de plafonnement et d'échange de droits d'émission.

6. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, « Le système Québécois de plafonnement et d'échange de droits d'émission », (PDF), en ligne : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/documents-spede/en-bref.pdf> (consulté le 21 octobre 2019).

7. Thomas GERBET, « Québec veut être plus conciliant avec les grands émetteurs de GES », Radio-Canada, 24 septembre 2019, en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1313906/reforme-ges-co2-quebec-bourse-carbone-cimenterie-climat-emissions> (consulté le 21 octobre 2019).

8. Thomas GERBET, préc., note 8.



La sidérurgie québécoise génère 6 % des émissions de GES du secteur industriel. L'acier québécois est cependant nettement plus vert que celui de pays comme la Chine, la Russie et même les États-Unis. On voit ici un laminoin de l'usine d'ArcelorMittal à Contrecoeur-Est

■ L'AVANTAGE CARBONE DE NOS INDUSTRIES

Déjà, les procédés utilisés dans les usines québécoises sont souvent nettement moins polluants que ceux de la concurrence en Chine, en Inde, en Russie, et même aux États-Unis. L'hydroélectricité y est évidemment pour beaucoup.

Une étude réalisée pour le compte du gouvernement du Québec a comparé les bilans carbone de plusieurs productions industrielles québécoises avec les principaux producteurs dans le monde. De façon systématique, pour les secteurs étudiés, on constate que la production québécoise génère beaucoup moins de GES qu'ailleurs.

Dans le cas de l'acier, « l'avantage carbone » québécois par rapport à l'acier chinois est de 60 %. C'est donc dire que l'acier produit au Québec génère 60 % moins d'émissions de GES que celui produit en Chine. Cet avantage carbone est de 46 % par rapport à l'acier russe et 48 % par rapport à l'acier américain⁹.

Les émissions de GES pour la production de l'aluminium primaire québécois sont de 67 % à 76 % inférieures à celles émises au Moyen-Orient et en Chine, et de 19 % moindres comparé à la Russie¹⁰.

Présenté autrement, Rio Tinto Alcan estime à partir de données internes et publiques que la production d'une tonne d'aluminium génère entre 1,5 et 4 tonnes de CO₂ au Canada, contre 13 tonnes de CO₂ et plus en Asie, en Afrique et en Australie¹¹.

9. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Économie et Innovation, « L'avantage carbone québécois : le cas de l'acier », en ligne : [https://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/par-secteur-dactivite/environnement/page/le-secteur-20383/?no_cache=1&tx_igaffichagepages_pi1\[backPid\]=152&tx_igaffichagepages_pi1\[currentCat\]=&tx_igaffichagepages_pi1\[mode\]=single&tx_igaffichagepages_pi1\[parentPid\]=17525&cHash=ebe405c35328ad68cad3d6d7b91b75a5](https://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/par-secteur-dactivite/environnement/page/le-secteur-20383/?no_cache=1&tx_igaffichagepages_pi1[backPid]=152&tx_igaffichagepages_pi1[currentCat]=&tx_igaffichagepages_pi1[mode]=single&tx_igaffichagepages_pi1[parentPid]=17525&cHash=ebe405c35328ad68cad3d6d7b91b75a5) (consulté le 21 octobre 2019).

10. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Économie et Innovation, « L'avantage carbone québécois : le cas de l'aluminium primaire », en ligne : [https://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/par-secteur-dactivite/environnement/page/le-secteur-21099/?no_cache=1&tx_igaffichagepages_pi1\[backPid\]=152&tx_igaffichagepages_pi1\[currentCat\]=&tx_igaffichagepages_pi1\[mode\]=single&tx_igaffichagepages_pi1\[parentPid\]=17525&cHash=ebe405c35328ad68cad3d6d7b91b75a5](https://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/par-secteur-dactivite/environnement/page/le-secteur-21099/?no_cache=1&tx_igaffichagepages_pi1[backPid]=152&tx_igaffichagepages_pi1[currentCat]=&tx_igaffichagepages_pi1[mode]=single&tx_igaffichagepages_pi1[parentPid]=17525&cHash=ebe405c35328ad68cad3d6d7b91b75a5) (consulté le 21 octobre 2019).

11. RIO TINTO ALCAN, « Rapport de développement durable pour le Québec », 2014.



Si on force les producteurs de GES au Québec et au Canada à réduire significativement leurs émissions en taxant le carbone, il faut veiller à appliquer un régime similaire à l'acier provenant d'autres pays où il n'y aurait pas de tarification équivalente du carbone. Sinon, on risque de faire fuir la production d'ici sans pour autant aider la planète. On voit ici une photo de l'usine d'ArcelorMittal à Contrecoeur-Ouest.

Le même scénario est observé pour la production de zinc par affinage hydrométallurgique, alors que l'avantage carbone québécois oscille entre 60 % et 78 % comparé à la Chine, la Corée du Sud ou l'Inde¹².

■ TAXE CARBONE AUX FRONTIÈRES

Un nombre grandissant de pays imposent une réduction des émissions de GES à leurs industries nationales, que ce soit par le biais d'une taxe carbone ou d'un système d'échange comme le marché du carbone. De plus en plus de voix s'élèvent pour réclamer une meilleure prise en compte de ces efforts dans le commerce international, pour traquer les parasites [*free riders*] qui ne paient pas le juste prix pour le carbone émis et inondent les marchés avec leurs produits.

Ainsi, les pays qui taxent le carbone émis par les industries installées sur leur territoire pourraient imposer une taxe sur le carbone aux frontières aux importations en provenance de pays plus laxistes. Une telle taxe pourrait par exemple être considérée pour des produits dont la production génère un plus grand nombre de GES, comme l'acier, l'aluminium, le ciment, le papier, le verre et la céramique.

C'est une idée qui fait l'objet de discussions vives au sein notamment de l'Union européenne, portée, entre autres, par le président français Emmanuel Macron.

Le gagnant du prix Nobel d'économie 2018, l'économiste William Nordhaus, développe une idée similaire, soit un club de pays qui s'entendraient pour imposer un juste prix au carbone. Les importations en provenance des pays qui ne sont pas membres du « Club du climat » seraient touchées par un tarif douanier uniforme.

12. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Économie et Innovation, « L'avantage carbone québécois : le cas du zinc », en ligne : [https://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/par-secteur-dactivite/environnement/page/le-secteur-20328/?no_cache=1&tx_igaffichagepages_pi1\[backPid\]=152&tx_igaffichagepages_pi1\[currentCat\]=&tx_igaffichagepages_pi1\[mode\]=single&tx_igaffichagepages_pi1\[parentPid\]=17525&cHash=ebe405c35328ad68cad3d6d7b91b75a5](https://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/par-secteur-dactivite/environnement/page/le-secteur-20328/?no_cache=1&tx_igaffichagepages_pi1[backPid]=152&tx_igaffichagepages_pi1[currentCat]=&tx_igaffichagepages_pi1[mode]=single&tx_igaffichagepages_pi1[parentPid]=17525&cHash=ebe405c35328ad68cad3d6d7b91b75a5) (consulté le 21 octobre 2019).



Des métallos étaient aux côtés de plusieurs autres affiliés de la FTQ à la grande manifestation du 27 septembre dernier.

Il s'agirait d'un incitatif à mettre en place des mesures dans un maximum de pays pour atteindre les cibles de réduction des GES et pénaliser ceux qui tentent de s'y soustraire¹³.

C'est en plein le genre d'idée que nous devons soutenir comme organisation syndicale afin que nos membres ne soient pas des victimes injustes de la lutte aux changements climatiques.

Les règles du jeu doivent être le plus possible uniformisées pour que les efforts effectués ici pour réduire les GES aient un réel impact sur les changements climatiques à l'échelle mondiale et ne se traduisent pas simplement par un déplacement des émissions de GES vers d'autres pays.

■ PISTES DE RÉDUCTION

La panoplie de moyens pour réduire les émissions de GES est vaste. Certaines solutions existent déjà et demandent simplement des investissements pour être mises en œuvre, alors que d'autres sont encore à inventer.

Parfois, il est simplement question de changer des véhicules qui fonctionnent au combustible fossile pour des véhicules électriques.

Des GES sont aussi souvent émis parce qu'il faut chauffer de la matière pour la transformer, c'est ce qu'on appelle des GES énergétiques, ou liés à l'utilisation de combustibles. Là encore, il existe de plus en plus de solutions alternatives pour arriver au même résultat en utilisant l'électricité ou en remplaçant un combustible très intense en carbone par un autre qui l'est moins.

C'est plus compliqué lorsqu'il est question de GES émis par le procédé de fabrication lui-même. Lorsqu'une réaction chimique se produit, il arrive que du carbone ou d'autres gaz à effet de serre soient libérés. C'est notamment le cas lors de l'électrolyse de l'aluminium, de l'affinage de métaux, de la fabrication du verre, de l'acier ou encore du ciment. La majeure partie des émissions de GES du secteur industriel proviennent des procédés, ce qui



En avril 2016, la FTQ tenait une consultation sur l'environnement dans les différentes régions du Québec. On voit ici le militant Benoit Marleau de la section locale 2008 chez ArcelorMittal à Coteau-du-Lac qui y prenait la parole.

demande davantage de recherche et développement pour arriver à les réduire.

■ QUELQUES AVENUES PROMETTEUSES

Qu'il s'agisse d'émissions de GES énergétiques ou de procédés, quelques avenues prometteuses se profilent pour les limiter.

NOUVEAUX COMBUSTIBLES

À l'usine de bouletage d'ArcelorMittal à Port-Cartier, on teste présentement la possibilité de remplacer le mazout lourd (bunker) par du gaz naturel pour chauffer les fournaies qui servent à la cuisson des boulettes de fer. Les tests semblent concluants et il resterait à sécuriser l'approvisionnement en gaz naturel. Une fois le projet implanté, ça représenterait une réduction de GES de l'ordre de 30 %.

De plus, l'usine de bouletage envisage d'introduire dans son procédé environ 20 % de mazout de synthèse produit à partir de résidus de copeaux de bois, dans des brûleurs spécifiques. Celui-ci proviendrait de la nouvelle usine ouverte récemment par Bioénergie AE sur la Côte-Nord, qui estime que son huile



La délégation métallo lors d'une journée de réflexion sur l'action syndicale en lien avec les changements climatiques le 23 octobre dernier

13. William NORDHAUS, « Climate Clubs: Overcoming Free-Riding in International Climate Policy », American Economic Association, American Economic Review, vol. 105, no 4, April 2015, p. 1339-70, en ligne : <https://www.aeaweb.org/articles?id=10.1257/aer.15000001> (consulté le 21 octobre 2019).



L'électrification des transports dans les mines ou l'utilisation de convoyeurs pour transporter le minerai plutôt que de véhicules au diesel permettrait de réduire les émissions de GES dans le secteur minier.

pyrolytique faite de résidus de copeaux permettrait de réduire les émissions de GES de 75 % à 90 % par rapport à du mazout conventionnel.

DANS LES MINES

Dans les mines, et en particulier dans celles à ciel ouvert, la facture énergétique peut représenter jusqu'à 60 % des coûts d'exploitation. Les émissions surviennent principalement lors du chargement et du transport du minerai. Des chercheurs évaluent la possibilité d'électrifier les pelles chargeuses et les camions.

Des camions hybrides, qui fonctionneraient à la fois à l'électricité et au diesel, permettraient de réduire de 26 % la consommation de carburant. Couplés à une batterie supplémentaire ou encore à la présence d'un fil d'alimentation électrique pour fournir un surcroît d'électricité en montée, l'économie de carburant pourrait être encore plus importante. D'autres prétendent que des camions autonomes permettraient de réduire de 15 % le carburant utilisé. Mais cela se traduirait alors par des pertes d'emplois ainsi que des enjeux de santé et sécurité. Certains chercheurs préconisent par ailleurs de remplacer le transport par camion par des convoyeurs mobiles¹⁴.

DE L'ALUMINIUM VERT

Dans le secteur de l'aluminium, la recherche va bon train. Alcoa, Rio Tinto, les gouvernements fédéral et québécois ainsi qu'Apple ont lancé cette année le projet de recherche Elysis pour mettre au point une nouvelle génération d'anodes qui réduirait presque à zéro les émissions de GES. Ces « anodes inertes » devraient être changées beaucoup moins souvent et seraient fabriquées dans un centre distinct, plutôt que dans chacune des usines. Cette technologie carboneutre a cependant un côté négatif : environ le tiers des emplois pourrait disparaître dans chaque aluminerie, au bas mot. Et encore, il reste à confirmer si elle pourra bel et bien être implantée dans des alumineries déjà existantes. Le consortium vise une commercialisation aussi rapidement qu'en 2024.

CIMENT : RECYCLER LE CO₂

Dans le domaine de la fabrication du ciment, il serait envisageable selon certains chercheurs de réduire de 70 % les émissions en combinant une meilleure efficacité énergétique des technologies, la réduction de la chaleur résiduelle, l'utilisation de carburants alternatifs, la modification de la composition du ciment ainsi



L'adjoint au directeur québécois des Métallos, Dominic Lemieux, et le président de la section locale 9602, Renaud Langlois, lors d'une visite de la nouvelle cimenterie McInnis à Port-Daniel-Gaspé en Gaspésie

que la capture et la séquestration du carbone¹⁵. Plusieurs améliorations en ce sens ont cependant déjà été apportées ces dernières années dans les cimenteries québécoises.

La recherche est toutefois encore en effervescence quant à la composition même du ciment, qui pourrait permettre de réduire les émissions de façon importante. Cependant, si on réussit à produire du ciment plus vert en modifiant la composition, il reste à en valider les propriétés à plus long terme et à en faire approuver l'utilisation dans les normes de construction¹⁶. Est-ce que le jeu en vaut la chandelle et est-ce que les consommateurs sont prêts à payer plus cher pour un tel ciment ?

Certains projets visent par ailleurs à capter le CO₂ des cimenteries pour en faire autre chose. Un projet pilote est en cours à St. Marys en Ontario où le CO₂ d'une cimenterie sert à alimenter un complexe expérimental de production d'algues. Ces dernières croissent rapidement à la faveur de l'air riche en CO₂ et pourraient servir notamment à fabriquer des biocarburants ou encore être utilisées comme aliments pour les animaux¹⁷. Si cette technologie s'avérait concluante et, surtout, rentable, elle pourrait aussi être mise à profit dans d'autres secteurs.

15. MCKINSEY & COMPANY, « Pathways to a Low-Carbon Economy: Version 2 of the Global Greenhouse Gas Abatement Cost Curve », 2009, cité dans P.-O. PINEAU et al., préc., note 4, p. 68 (PDF).

16. P.-O. PINEAU et al., préc., note 4, p. 68 à 72 (PDF).

17. GOUVERNEMENT DU CANADA, « Tarification de la pollution par le carbone provenant d'installations industrielles, en ligne : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/fonctionnement-tarification-pollution/industries/tarification-pollution-carbone.html> (consulté le 21 octobre 2019).

14. P.-O. PINEAU et al., préc., note 4, p. 52 à 54 (PDF).



Les militants Bernard Boudreau et Fabien Gingras, de la section locale 206G, lors d'une séance de signatures de la pétition pour une consigne sur le verre au Québec

DU VERRE PLUS VERT

Au Québec, les métallos qui fabriquent du verre chez Owens Illinois militent depuis plusieurs années pour accroître l'approvisionnement en verre de leur usine. Une augmentation de la proportion de calcin (verre recyclé broyé) dans les recettes se traduit par une réduction des émissions de GES.

En effet, le calcin recyclé requiert moins de bicarbonate de soude (réaction chimique générant du CO₂) et de chauffage (jusqu'à 500°C de moins que le nouveau verre) pour être travaillé, ce qui permet de réduire considérablement l'empreinte écologique des procédés. Chaque tonne de verre recyclé intégrée dans la fabrication de verre permet de réduire d'environ une demi-tonne l'émission de CO₂ par les fours.

Alors que l'enfouissement du verre existant est une perte environnementale nette, puisque le verre produit n'a plus d'utilité, le verre broyé en calcin réduit l'empreinte carbone de fabrication. Certains fabricants européens parviennent à intégrer jusqu'à 80 % et même 90 % de verre recyclé dans leurs recettes, alors que ces proportions varient entre 30 % et 60 % selon les types de verre au Québec, faute d'approvisionnement adéquat.

MILLE ET UNE POSSIBILITÉS

On a évoqué des pistes de réduction pour des secteurs industriels figurant parmi les principaux émetteurs. Mais l'éventail des



Une travailleuse à l'affinerie de cuivre CCR à Montréal-Est



Un travailleur à l'usine d'Owens Illinois, qui fabrique du verre dans le quartier Pointe-Saint-Charles à Montréal

possibilités s'élargit de plus en plus quant aux différentes façons de réduire les émissions dans toutes les industries et milieux de travail.

Modification des procédés, électrification de véhicules, méthodes de production de chaleur moins polluantes, les avenues sont nombreuses dans les industries.

Des techniques de captation du CO₂ et de réutilisation de la chaleur font aussi partie de l'équation. Des serres ont besoin de CO₂ et de chaleur pour fonctionner toute l'année... Les rejets des uns peuvent devenir une matière première pour les autres. Il y a des synergies possibles.

Les approches à privilégier varient énormément d'un milieu de travail à un autre. Les solutions mur à mur sont impossibles. Tout comme en santé et sécurité, il y a lieu d'analyser chaque milieu de travail de façon spécifique pour trouver des façons de réduire l'empreinte carbone.

APPUI GOUVERNEMENTAL

Plusieurs des solutions technologiques nécessaires pour moderniser les équipements, faire évoluer les procédés et réduire les émissions de façon significative demandent des investissements importants.

Et ces investissements ne se traduisent pas pour autant par des hausses de productivité. Donc, le retour sur l'investissement n'est pas aussi clair pour l'employeur que lorsqu'il est temps d'investir dans une machine qui sera rentabilisée en quelques années.

Il y a un certain risque que des compagnies jugent ces coûts trop élevés et choisissent plutôt de déplacer leurs activités vers des pays plus laxistes sur le plan de l'environnement. C'est d'autant plus inquiétant lorsque des multinationales procèdent à des rationalisations, des fermetures d'usines ou des mises à pied massives.

De tels scénarios font craindre le sacrifice de bons emplois au Québec sans pour autant que la planète ne s'en porte mieux.

Il est essentiel que le gouvernement et ses organismes financiers soutiennent les entreprises dans cette transition environnementale. Il faut y voir un appui au maintien d'emplois de qualité au Québec, et plus particulièrement dans nos régions. Le Fonds de solidarité FTQ est aussi un partenaire de choix pour ce genre d'investissement.



Le confrère Daniel Mallette et la consœur Manon Bertrand participaient en 2017 à une manifestation pour inviter la Caisse de dépôt à se retirer du secteur des hydrocarbures. L'institution a d'ailleurs entrepris de réduire ses investissements dans ce secteur au cours des dernières années. Le Fonds de solidarité FTQ a quant à lui cessé d'investir dans le charbon et dans les compagnies pétrolières québécoises.

Dans tous les cas, le maintien de bons emplois ici doit être pris en compte lors de tels montages financiers.

Les politiques d'achat des gouvernements et des institutions doivent aussi favoriser les produits fabriqués au Québec, plutôt que les matériaux produits à l'étranger et acheminés sur de grandes distances.

DANS NOTRE INTÉRÊT

Nous avons intérêt, comme travailleurs, à voir nos usines se moderniser. On a trop souvent vu des compagnies presser le citron, ne pas investir dans leurs installations pour ensuite les fermer lorsqu'elles deviennent vétustes. Nous savons trop bien que les usines qui survivent à l'épreuve du temps sont celles qui se sont modernisées, celles où on a amélioré les façons de faire, où les équipements sont à la fine pointe de la technologie.

Oui, cela peut vouloir dire des pertes d'emplois au passage. On a déjà connu ce scénario dans les années 1980 et 1990, quand une nouvelle machine plus performante causait l'abolition d'un certain nombre de postes. Mais on a le plus souvent fait le choix



« On a mis quelqu'un au monde, il faudrait peut-être l'écouter », cette ligne d'une chanson d'Harmonium trouvait un nouveau sens lors de la manifestation du 27 septembre.

d'accueillir positivement cette avancée technologique, sachant qu'il en allait de l'avenir de nos emplois.

Alors que l'employeur trouvait son compte dans la robotisation ou l'automatisation lors des récentes décennies par une amélioration de la productivité, aujourd'hui l'équation est moins simple. L'employeur économise la taxe carbone, mais n'accroît pas pour autant sa production.

Le constat est néanmoins le même. Les usines qui se modernisent sont celles qui resteront ouvertes. Réduire les CO₂ à la sortie des cheminées, c'est lutter pour le maintien de nos emplois à moyen terme.

L'amélioration des procédés et la réduction des émissions de GES vont aussi généralement de pair avec une révision des procédés et par conséquent devraient entraîner une diminution des contaminants. Dans plusieurs cas, ça aura également un effet positif sur nos environnements de travail et sur les communautés avoisinantes.

Cette logique vaut aussi pour les autres employeurs, notamment dans le secteur des services. Les consommateurs porteront de plus en plus attention à l'attitude des compagnies à l'égard de l'environnement. Ceux et celles qui réduisent l'emballage, troquent les plastiques et styromousse pour du papier ou des emballages réutilisables auront davantage la cote. Les décisions de nos employeurs auront un impact à long terme sur la viabilité de nos emplois.

Globalement, ceux qui prennent le virage vert devraient mieux tirer leur épingle du jeu.

DANS NOTRE VIE COMME AU TRAVAIL

Comme citoyen, comme consommateur, comme travailleur, nos choix ont un impact sur le niveau des émissions de GES : lorsqu'on choisit notre lieu de résidence, plus ou moins loin de notre milieu de travail, lorsqu'on choisit le type et la taille de notre véhicule, lorsqu'on multiplie les occasions de faire du covoiturage, lorsqu'on remplace notre vieille fournaise pour du chauffage électrique...

La liste des petits gestes possibles est longue... manger moins de viande, arrêter d'utiliser des bouteilles d'eau en plastique, faire moins de voyages en avion, choisir des produits moins emballés, privilégier l'achat de produits du Québec, se déplacer lorsque c'est possible en transport collectif, à pied ou à vélo...

Nous ne deviendrons pas tous des champions de l'écologie. Certaines de ces actions exigent des sacrifices trop grands ou sont simplement inapplicables selon les contextes. Mais si, globalement, on en fait tous un peu plus, on finit par avoir un impact.

Les gouvernements que nous élisons comptent aussi pour beaucoup. Ils ont la capacité d'influencer à l'échelle de l'ensemble du Québec les comportements et d'adopter des politiques publiques qui font la différence.

LES TRAVAILLEURS FONT PARTIE DE LA SOLUTION

On n'a pas à être pour ou contre l'enjeu environnemental. Ça fait maintenant partie de la réalité avec laquelle il faut composer. La question n'est pas de savoir s'il faut réduire ou non les émissions de GES... Il faut le faire. La question est davantage comment y arriver ? Qui doit payer ? Comment faire en sorte que les travailleurs et les communautés n'en fassent pas les frais ?



Plusieurs métallos arborent un chandail soulignant qu'il est du devoir de chaque métallo de laisser en héritage davantage que ce qu'il a reçu.

Si on ne veut pas subir les effets de la transition écologique, on doit s'y intéresser et en tenir compte dans nos milieux de travail.

Les travailleurs et les travailleuses, doivent être partie prenante à la discussion, que ce soit dans le cadre des négociations, d'un comité paritaire sur l'environnement, du comité de santé et sécurité, dans les instances locales et régionales ou encore lors de l'élaboration des politiques gouvernementales. Nous connaissons nos milieux de travail, nous pouvons contribuer à la réflexion de façon constructive.

On voit à l'endos de chandails de plusieurs sections locales la maxime comme quoi il est du « devoir de chaque métallo de laisser en héritage plus que ce qu'il a reçu ».

Ce devoir, nous l'avons aussi envers nos plus jeunes collègues de travail, à qui on souhaite léguer de bons emplois pour encore plusieurs décennies. Nous avons aussi un devoir envers nos enfants, pour leur éviter de vivre sur une planète dérégulée.

CHAPITRE 4 / DANS NOTRE SYNDICAT



Franco-Ontarien de la région de Sudbury, Leo Gerard appréciait ses passages dans les assemblées annuelles du District 5, où il pouvait pratiquer sa langue maternelle. Il se faisait un point d'honneur de s'adresser aux Québécois dans leur langue.

■ ORGANISATION INTERNE

CHANGEMENT DE GARDE AU SEIN DE NOTRE SYNDICAT INTERNATIONAL

Point tournant dans l'histoire de notre syndicat à l'échelle internationale, un changement de garde s'est amorcé cet été. Le président international, Leo Gerard, a pris une retraite bien méritée, après 18 ans de loyaux services.

Originaire de Sudbury en Ontario où il a travaillé comme mineur, ce dernier laisse une marque indélébile chez les Métallos, notamment parce qu'il a contribué à développer les liens internationaux de solidarité.

C'est Tom Conway, auparavant vice-président international, qui lui succède depuis juillet dernier à la présidence. Celui-ci a notamment été responsable du secteur de l'acier et a mené d'importantes négociations avec des multinationales.

La Britanno-Colombienne Carol Landry a elle aussi pris sa retraite du poste de vice-présidente hors-cadre. Ce poste sera dorénavant occupé par Roxanne Brown, auparavant responsable de la législation au bureau de Washington.



C'est Tom Conway qui devient le nouveau président international. On le voit ici lors de son allocution à la Grande Marche familiale du 25 mai dernier en solidarité avec les lockoutés d'ABI.



Le premier groupe de participantes à la formation pour soutenir les comités locaux de condition féminine

La valse de changements se poursuit avec l'arrivée de John Shin comme trésorier international, qui succède à Stan Johnson. Ancien directeur du District 1, Dave McCall prend la relève de Tom Conway à la vice-présidence internationale, aux côtés de Lehann Foster, qui accède elle aussi à la vice-présidence internationale.

J'aimerais profiter de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour remercier tous ceux qui ont pris leur retraite après avoir donné plusieurs années de leur vie pour notre organisation. Saluons tout particulièrement Leo Gerard, qui a dirigé notre grande organisation avec intelligence et vision. Merci aussi à Carol Landry qui a ouvert la voie à plusieurs femmes d'acier.

Ces départs à la retraite en bloc donnent une occasion de renouveau à notre organisation syndicale, tout en s'inscrivant dans la continuité.

ÉDUCATION

Le Syndicat des Métallos tente d'améliorer continuellement ses services aux membres et aux sections locales. C'est dans cette optique qu'une nouvelle formation a été mise sur pied cette année pour soutenir les comités locaux de la condition féminine.



Pionnière parmi les femmes d'acier, la vice-présidente hors-cadre Carol Landry a également pris sa retraite cet été.



Quelque 70 jeunes de moins de 35 ans ont participé cet automne au Forum des jeunes Métallos.

Le coup d'envoi a été donné en mai dernier avec un groupe de 11 participantes. La formation vise principalement à outiller les personnes responsables des comités de condition féminine pour en faciliter la mise en place ou en améliorer le fonctionnement dans les sections locales.

Un forum destiné aux jeunes membres des Métallos s'est également tenu cette année, en octobre, réunissant quelque 70 participants, soit nettement plus que ce qui était attendu initialement. Lors des travaux, les jeunes métallos présents ont réfléchi à la mise à jour du mode de fonctionnement et du mandat du Comité Jeunes Métallos.

■ FOND D'ÉDUCATION FAMILIALE ET COMMUNAUTAIRE

La dernière année a par ailleurs concrétisé la relance du Fonds national d'éducation familiale et communautaire (FEFC). Une dizaine de projets en lien avec l'éducation des familles, des communautés, des jeunes et des nouveaux membres ont été mis sur pied avec l'aide ou le soutien du service de l'éducation.

Ainsi, la portée d'activités éducatives syndicales va désormais au-delà des participants recensés lors des activités de formation traditionnelles. Nous pouvons être fiers de pouvoir bénéficier d'une telle ressource pour nos familles, nos jeunes et nouveaux militants, mais également pour nos communautés et l'ensemble des travailleurs de la société civile.



Des militants de la section locale 6586 ont participé cette année à une formation à l'automne 2018 en vue de la prochaine négociation intitulée Ensemble vers 2022. Cette activité, à laquelle participait une quarantaine de militants, délégués de griefs, en santé et sécurité ou « poteaux », a bénéficié d'un financement du Fonds d'éducation familiale et communautaire.

Daniel Mallette remporte le Prix Jefferson

Le Prix Jefferson pour l'engagement communautaire du Syndicat des Métallos a été décerné à Daniel Mallette, qui s'occupe de l'action politique et de la mobilisation au District 5 depuis 2007.

Retraité métallo de la Goodyear, Daniel s'implique depuis 25 ans au sein de la coalition intersyndicale COTON46 qui stimule les solidarités dans la région de Salaberry-de-Valleyfield et du Suroît, organise des activités de financement pour des organisations communautaires et apporte son soutien à différentes luttes syndicales et sociales.

Président pendant près de 20 ans du conseil régional de la FTQ du Suroît, il œuvre comme bénévole auprès de Centraide et organise chaque année le tournoi de golf régional de la FTQ. Ses implications sont multiples : pour les femmes, les jeunes, les sans-abris, les droits des consommateurs, l'environnement, la culture, l'indépendance du Québec, la parole citoyenne, l'accueil des réfugiés, etc.

Outre son infatigable travail de mobilisation, il immortalise notre vie syndicale par ses photos au regard militant.



■ CONFLITS DE TRAVAIL

UNE BATAILLE ÉPIQUE CHEZ ABI

L'actualité de notre syndicat a été rythmée cette année par le conflit chez ABI.

Saluons d'abord le courage et la résilience de nos membres qui ont vécu ce long et difficile conflit de 18 mois. Ça a été une bataille épique, notamment pour préserver le principe de l'ancienneté, à la base des principes syndicaux. Le dénouement n'est pas celui qu'avaient espérés les syndiqués, mais ces derniers sont néanmoins rentrés la tête haute, droits et dignes.

Un vent de face

Nous sommes souvent confrontés à la gourmandise des employeurs. Mais dans le conflit d'ABI, la mauvaise foi patronale a atteint un niveau encore plus important. Alcoa était déterminée à mettre à genou les syndiqués, même si elle devait pour ce faire payer le prix fort et perdre des plumes au passage.

Les syndiqués ont affronté un vent de face tout au long de ce conflit qui s'est amorcé le 11 janvier 2018 pour se terminer le 3 juillet dernier avec l'acceptation d'une offre globale de



Des lockoutés d'ABI se sont rendus à Pittsburgh à deux reprises pour manifester à l'occasion de l'assemblée des actionnaires d'Alcoa, ils en ont profité pour prendre une photo devant le siège social international du Syndicat des Métallus.

l'employeur. Les prix de l'aluminium ont diminué au fil des mois, rendant moins alléchant un coûteux redémarrage. Les tarifs américains sur l'aluminium canadien ont aussi jeté une ombre sur le conflit.

Mais par-dessus tout, la fameuse clause de force majeure du contrat entre Hydro-Québec et ABI a permis à cette dernière de ne pas payer pour tout le bloc d'électricité qui lui était réservé. Selon Hydro-Québec, cela se serait traduit par une diminution de bénéfices nets de 274 millions sur la durée du conflit.

Ajoutant l'insulte à l'injure, le premier ministre du Québec a pris fait et cause pour la compagnie, contre les syndiqués. Ce dernier avait pourtant soutenu en campagne électorale à l'automne 2018 qu'il pourrait intervenir et renégocier le contrat d'énergie.

À de multiples reprises (plus d'une dizaine de fois), le premier ministre a dénoncé les conditions de travail des syndiqués et induit la population en erreur quant aux enjeux du litige. Le Syndicat des Métallus a d'ailleurs porté plainte en juin dernier à l'Organisation internationale du travail (OIT), l'ingérence du premier ministre étant contraire au droit international.

Fermeture à la négociation

Cet appui ouvert du gouvernement est venu cautionner la fermeture de la compagnie à toute tentative de rapprochement.



Les lockoutés d'ABI lors d'une manifestation devant le siège social d'Hydro-Québec à Montréal



Des métallos de l'aluminium d'Alma sont venus soutenir leurs confrères et consoeurs en lockout en suspendant des bannières bien en vue le long de l'autoroute à Trois-Rivières. Le message était clair.



Les lockoutés ont porté leur colère jusqu'à Québec dans une Marche de l'énergie pour dénoncer les contrats d'électricité qui ont fait payer une partie du lockout des multinationales de l'aluminium par les contribuables québécois.

Même lorsque le comité de négociation syndicale ouvrait la porte à des compromis, l'employeur les rejetait du revers de la main.

De leur côté, les syndiqués ont fait preuve d'un grand courage. Le 11 mars dernier, après plus d'un an de conflit, ces derniers ont rejeté dans une proportion de 82 % une offre de l'employeur, moins avantageuse que celle sur la table avant le début du lockout et assortie d'un protocole de retour au travail insultant.



Plus de 500 syndicats ont soutenu les lockoutés d'ABI au cours du long conflit, dont bon nombre par des dons récurrents. Parmi eux, les syndiqués de l'aluminium d'Arvida, membres d'Unifor, dont on voit le président ici, Alain Gagnon.



Lors de la Grande Marche familiale du 25 mai dernier, des représentants de toutes les centrales syndicales du Québec étaient aux côtés des lockoutés pour les soutenir et dénoncer l'ingérence du premier ministre François Legault dans les négociations.

La compagnie a par après rejeté catégoriquement une contre-proposition syndicale ainsi que l'invitation du syndicat à soumettre le litige à un arbitre de différends.

Le ministre du Travail a par la suite fait une « passe sur la palette » à la compagnie en présentant une « hypothèse de règlement » aux parties. Cette proposition faisait en sorte de déchirer en pratique la clause de sous-traitance, la rendant complètement inefficace.

Une grande solidarité

Tout au long de cette saga, les lockoutés d'ABI ont fait preuve d'une grande solidarité. La famille Métallos s'est resserrée autour des consœurs et confrères attaqués par les multinationales de l'aluminium. Plus de 500 sections locales et syndicats, toutes allégeances confondues, ont fait des dons, dont plusieurs récurrents, pour soutenir la section locale 9700.

Les activités de mobilisation se sont multipliées en 2019. L'année a débuté par un rassemblement devant le bureau du député de Bécancour le 11 janvier, un an après le déclenchement du conflit. En mars, des lockoutés ont fait une Marche de l'énergie qui les a menés devant l'Assemblée nationale à Québec pour dénoncer les avantageux contrats d'énergie dont bénéficie la compagnie.

En mai, une centaine de lockoutés ont fait le long trajet jusqu'à Pittsburgh pour une deuxième fois en un an afin de manifester en marge de l'assemblée des actionnaires d'Alcoa.

Point culminant de la mobilisation, plus de 5000 personnes ont manifesté dans les rues de Trois-Rivières le 25 mai en appui aux lockoutés. Des syndiqués et des porte-parole de toutes



Le président de la section locale 9700, Clément Masse, a tenu le fort pendant 18 mois, gardant toujours un calme olympien malgré une forte tempête.



Plus de 5000 personnes avaient répondu à l'appel pour soutenir les lockoutés d'ABI le 25 mai dernier, affluant de toutes les régions du Québec et même de l'Ontario et des États-Unis, toutes bannières syndicales confondues.

les grandes organisations syndicales sont venues soutenir les lockoutés, dénonçant au passage l'ingérence inacceptable du premier ministre.

La fin, debout

Le conflit a pris fin quelques semaines plus tard, le 3 juillet dernier, lorsque les syndiqués ont accepté une nouvelle offre globale de l'employeur dans une proportion de 79,77 %, marquant la fin d'un des plus longs conflits dans le secteur privé au Québec.

La résistance des membres et la mobilisation ont permis de regagner du terrain par rapport à la précédente offre de mars et à l'hypothèse de règlement du ministre Boulet. L'ancienneté dans les mouvements de main-d'œuvre est respectée dans la convention, l'employeur ne peut offrir des postes à des personnes extérieures à l'usine sans les offrir au préalable à des syndiqués. Les syndiqués ont également vu lever l'épée de Damoclès du grief patronal de 19 millions.

On ne peut gagner toutes les batailles, mais on perd certainement celles qu'on ne mène pas. Les syndiqués d'ABI se sont bien battus, longtemps et solidement. Les employeurs vont y penser à deux fois avant de décréter un lockout et se priver de revenus.

Ce conflit laisse toutefois un goût amer quant au parti pris du gouvernement. Empressé de promettre son aide aux lockoutés en campagne électorale, le premier ministre a retardé la résolution du conflit et a contribué à la disparition de bons emplois dans la Mauricie et le Centre-du-Québec au profit de la sous-traitance.



Des métallos de toute la Montérégie et même au-delà se sont passés le mot pour venir appuyer les grévistes de Galvano le 26 septembre dernier au cours d'une manifestation devant l'usine de Beloeil.



Les 23 confrères des bureaux et services techniques de Goodyear à Salaberry-de-Valleyfield, membres de la section locale 919L, ont eux aussi déclenché une grève le 9 juillet dernier. Celle-ci s'est soldée par un contrat de travail à la satisfaction des membres 9 jours plus tard. Le nouveau contrat de travail de 4 ans règle les points majeurs en litige, notamment l'appauvrissement continu des travailleurs en matière de salaire et de retraite.

Il faudra revoir les fameux contrats d'électricité aux multinationales pour s'assurer de meilleures retombées économiques pour les travailleurs et les régions du Québec.

GRÈVE CHEZ GALVANO

Le 9 juillet dernier, c'était au tour des 35 syndiqués de Galvano à Beloeil, membres de la section locale composée 9414, de refuser dans une proportion de 97 % les offres patronales et de déclencher une grève.

L'usine où on travaille des pièces d'acier appartient au groupe américain Heico. Les syndiqués ont consenti d'importantes concessions depuis 2004 pour permettre une relance après une faillite, endurant notamment un gel de salaire pendant neuf ans. Mais la compagnie rechigne à retourner l'ascenseur.

Maintenant que le groupe a le vent dans les voiles, les syndiqués méritent leur juste part du succès de l'entreprise.

Je vous encourage à soutenir les métallos de chez Galvano. Ils se tiennent debout contre l'appauvrissement de leurs conditions de travail. En cette période de pénurie de main-d'œuvre, l'heure est plutôt au rattrapage.



En mars dernier, le directeur canadien des Métallos, Ken Neumann, et le directeur québécois, Alain Croteau, étaient de passage au Lac-Saint-Jean pour exiger la levée des tarifs sur l'aluminium préalablement à la conclusion d'un accord de libre-échange. On les voit ici lors d'une rencontre avec des travailleurs à l'usine Alma.

■ SUR LE FRONT DU COMMERCE INTERNATIONAL

La bataille s'est poursuivie sur le front du commerce international et plus particulièrement du commerce avec les États-Unis. Les Métallos ont multiplié les interventions auprès des élus fédéraux, des autorités américaines ainsi que sur la place publique pour faire lever les tarifs sur l'acier et l'aluminium.

En mars dernier, le directeur canadien Ken Neumann et moi-même avons d'ailleurs tenu une conférence de presse au Saguenay-Lac-Saint-Jean pour exiger la levée des tarifs avant d'envisager la ratification de l'accord de libre-échange.

Des deux côtés de la frontière, les Métallos ont rejeté catégoriquement la perspective de quotas comme alternative aux tarifs. Nous avons également siégé sur des comités de surveillance des secteurs de l'acier et de l'aluminium en lien avec les tarifs.

LEVÉE DES TARIFS

Les tarifs américains sur l'acier et l'aluminium ont finalement été levés en juin dernier, et ce, sans être remplacés par des quotas. L'implication des Métallos a contribué à raffermir la position canadienne contre les quotas.

Un mécanisme de suivi des niveaux d'importation est toutefois mis en place. Les États-Unis se réservent le droit d'imposer à nouveau des surtaxes si les importations dépassaient les seuils historiques. Le cas échéant, le Canada se verrait contraint de répliquer seulement par des tarifs sur l'acier et l'aluminium, et non sur d'autres produits.

BOIS

Une autre bonne nouvelle est tombée en matière de commerce international : le tribunal d'arbitrage de l'ALÉNA a condamné les droits compensateurs imposés par les États-Unis sur le bois d'œuvre canadien. Il reste toutefois à voir si le voisin américain s'y conformera, ce qui est loin d'être gagné.

DUMPING DE L'ACIER

Sur un registre moins positif, le gouvernement fédéral n'a pas daigné protéger adéquatement le secteur de l'acier contre le dumping. Alors que la plupart des pays producteurs d'acier ont protégé leur marché contre la concurrence déloyale, le Canada a renoncé à protéger de façon permanente 5 des 7 produits de l'acier.

À plusieurs reprises au printemps, les métallos du secteur de l'acier ont fait des représentations en ce sens à Ottawa. Des centaines de lettres ont d'ailleurs été envoyées via le courrier électronique à des élus.

En vain, au moment de mettre sous presse, plusieurs usines d'acier qui fabriquent du fil machine, des barres d'armature de construction, des tubes, de l'acier prépeint et de l'acier laminé à chaud étaient encore exposées à une concurrence déloyale.

Le Syndicat des Métallos poursuit ses représentations afin de protéger le secteur canadien de l'acier.

■ POLITIQUE FÉDÉRALE

Le gouvernement fédéral influence de plusieurs façons la vie des travailleurs et des travailleuses. Il contrôle notamment le secteur du commerce international, les tarifs douaniers, la réglementation en matière de faillite, l'assurance-emploi. Les lois du travail fédérales régissent également les conditions de travail dans plusieurs secteurs d'activité comme le transport, les banques et les télécommunications.



Une belle équipe de militants métallos du Centre-du-Québec et de l'Estrie ont posé des pancartes dans la circonscription de Drummond pour défendre « Le gros bon sens ».

Les dernières élections ont fait craindre l'élection d'un gouvernement conservateur, plutôt défavorable aux droits des travailleurs. Le mouvement syndical a en quelque sorte poussé un soupir de soulagement devant l'élection d'un gouvernement libéral minoritaire.

Le Syndicat des Métallos n'a pas émis de recommandation précise quant au vote à l'échelle du Québec. Il a toutefois participé à la campagne pour promouvoir la plate forme électorale de la FTQ auprès des électeurs et des candidats des différents partis. Cette dernière portait notamment sur l'importance d'un régime public d'assurance médicaments, sur une transition juste vers une économie plus verte, pour des lois du travail plus favorables aux travailleurs, pour un meilleur programme d'assurance-emploi et pour une lutte plus active aux paradis fiscaux.

Des affiches faisant la promotion des revendications syndicales ont été posées dans une dizaine de circonscriptions névralgiques au Québec.

Sur la Côte-Nord ainsi que dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie, les sections locales métallos ont choisi d'accorder leur appui aux candidats du Bloc québécois, estimant ces derniers les mieux placés pour les représenter. Notons que le Bloc a fait d'importantes percées dans la région de l'Est-du-Québec, remportant les circonscriptions de Rimouski-Neigette et Avignon-La Mitis-Matapédia, en plus de celle de Manicouagan déjà détenue par Marilène Gill.

PROTECTION DES RETRAITES EN CAS DE FAILLITE

Le Syndicat des Métallos a encore cette année été très actif sur la scène fédérale pour que les retraites et les régimes d'assurances des retraités et des anciens travailleurs soient mieux protégés en cas de faillite.



Conférence de presse des Métallos de la Côte-Nord en appui au Bloc québécois en vue des élections fédérales d'octobre 2019



Des militants métallos étaient de passage sur la Colline du Parlement au printemps pour sensibiliser des élus à l'importance de protéger les rentes des retraités et des anciens travailleurs en cas de faillite. On les voit ici avec le caucus du Bloc québécois.

Une équipe de syndiqués métallos s'est à nouveau rendue à Ottawa, pendant deux semaines en mai dernier, pour sensibiliser les élus à l'importance de modifier la Loi sur les faillites et l'insolvabilité ainsi que celle sur les arrangements avec les créanciers des compagnies. Plus de 250 députés et sénateurs ont été rencontrés au cours des quatre missions de ce genre qui se sont tenues depuis deux ans.

Les lois ne sont pas encore changées, mais l'enjeu est maintenant connu.

Une assurance médicaments publique : la pièce manquante du régime

Le Québec fait les choses à moitié en matière d'assurance médicaments. Il a un système hybride, soit des régimes privés dans certaines entreprises et un régime public pour les autres. Le pire des deux mondes : les prix des régimes privés explosent et grugent d'importantes portions des augmentations salariales, tandis que le morcellement des régimes empêche les économies d'échelle.

Des études avancent que le Québec et les Québécois pourraient économiser entre 1 et 3 milliards par année avec un régime public universel d'assurance médicaments. En regroupant les achats, on peut mieux négocier et faire diminuer les coûts.

Le système hybride laisse sur le carreau de nombreux travailleurs à temps partiel et à bas salaires qui sont tenus de participer au régime privé de leur employeur, même si cela représente des sommes exorbitantes.

Trop de Québécois doivent encore choisir entre manger ou prendre leurs médicaments. Le Canada est le seul pays de l'OCDE qui dispose d'un système public d'assurance maladie sans toutefois couvrir les médicaments pour tous les citoyens. La santé, ce n'est pas juste à l'hôpital que ça se passe. L'assurance médicaments, c'est la pièce manquante du système de santé.





Des métallos ont participé à la journée de rencontre avec les députés organisée par la FTQ à l'occasion du 1^{er} mai dernier. On reconnaît ici le métallo Clément Masse lors d'une rencontre avec la ministre de la Justice, Sonia Lebel.

■ POLITIQUE QUÉBÉCOISE

L'action syndicale des Métallos a aussi visé le gouvernement du Québec, dont les décisions influencent grandement le quotidien de nos membres.

RENCONTRES DES DÉPUTÉS

En mai dernier, des métallos ont participé à une journée de rencontres avec les députés organisée par la FTQ, en marge de la Fête internationale des travailleurs, en compagnie de militants de plusieurs affiliés. Deux sujets étaient abordés lors des rencontres : l'importance d'implanter des mesures de prévention pour tous, dans tous les secteurs de travail ainsi que la nécessité de mettre en place un régime public d'assurance médicaments.

CONSIGNE SUR LE VERRE

La campagne pour une consigne sur le verre et, incidemment, pour un meilleur approvisionnement en verre recyclé chez Owens Illinois, s'est poursuivie cette année.

Une commission parlementaire s'est penchée sur le sujet à la mi-août, à la suite d'un mandat d'initiative que nous avons appuyé



Des métallos de la section locale 9599 ont rapporté des bouteilles lors d'une journée collecte et consigne organisée par des écologistes devant l'Assemblée nationale pour marquer le coup d'envoi de la commission parlementaire en août dernier. Chaque année, on estime que plus de 200 millions de bouteilles de vin vides se retrouvent dans les dépotoirs.

par une lettre, comme l'ont fait plusieurs autres groupes. Le coordonnateur des Métallos pour la région de Montréal, Pierre Arseneau, y a participé en compagnie du secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux, et du président du SCFP-Québec, Denis Bolduc.

Nous avons plaidé pour la mise en place d'une consigne sur les bouteilles de vin et de spiritueux afin de permettre un vrai recyclage du verre. Pour l'heure, 72 % du verre consommé au Québec se retrouve au dépotoir. Les centres de tri n'arrivent pas à traiter le verre pour produire du calcin (du verre broyé) d'assez bonne qualité pour entrer dans la fabrication de nouveau verre.

La seule usine québécoise de fabrication de contenants en verre, l'usine d'Owens Illinois à Pointe-Saint-Charles où travaillent 360 métallos, doit s'approvisionner en verre recyclé à l'extérieur du Québec.

L'usine montréalaise est celle du groupe qui a le plus de mal à se procurer du calcin, ce qui constitue une menace à moyen terme. De plus, lorsqu'on augmente la quantité de verre recyclé dans les recettes, cela diminue les gaz à effet de serre émis lors de la fabrication du verre.

Bref, un système de consigne permettrait de donner une seconde vie au verre, de réduire les émissions de GES, tout en sécurisant des emplois et en créant de nouveaux emplois.

Cet automne, le premier ministre a annoncé qu'il y aurait une consigne sur les bouteilles de vin et spiritueux. On a hâte de voir le projet aller de l'avant...

DES DÉCRETS QUI SE FONT ATTENDRE

Il a fallu multiplier les interventions auprès du gouvernement pour l'adoption des décrets sur les conditions des travailleurs du secteur de la sécurité privée.

Alors que la convention collective des 14 000 agents de sécurité a été ratifiée en mai 2018, les augmentations de salaire se font attendre parce que le décret n'est toujours pas adopté par le gouvernement. Au moment de mettre ce rapport sous presse, on prévoyait l'entrée en vigueur du décret à la mi-novembre, soit un an et demi après la ratification du contrat de travail.



Des représentants du Syndicat de la sécurité privée (section locale 8922 des Métallos) ont rencontré le 12 avril dernier le ministre du Travail afin de réclamer l'adoption du décret sur les conditions de travail dans le secteur. Celui-ci devrait normalement l'être dans le courant du mois de novembre, soit 18 mois après la ratification de la convention collective, un délai inacceptable.

De tels délais sont inacceptables : les travailleurs de la sécurité perdent carrément du salaire pendant la période d'attente, puisque les augmentations ne sont pas rétroactives.

Il faudra poursuivre les représentations pour raccourcir le délai d'adoption des décrets et prévoir un mécanisme d'ajustement des salaires.

■ DES BONS COUPS POUR NOS MEMBRES

Au quotidien, les représentants syndicaux font la différence pour beaucoup de nos membres. J'aimerais ici souligner quelques bons coups.

PRÉJUDICE ESTHÉTIQUE RECONNU

Une préposée aux bénéficiaires de la section locale 7625 a été agressée gravement par un patient, ce qui a provoqué une paralysie faciale permanente. Au moment de déterminer l'atteinte et les séquelles permanentes, l'employeur a contesté le pourcentage d'atteinte permanente, au motif que la travailleuse pouvait avoir un visage harmonieux sans avoir besoin de sourire. Avec l'aide des Métallos, la travailleuse a contesté cette décision et obtenu gain de cause au Tribunal administratif du travail (TAT).

SYNDROME DU CANAL CARPIEN

Un travailleur de la section locale 6586 chez ArcelorMittal produits longs Canada dont la réclamation pour un syndrome du canal carpien bilatéral a été reconnue en révision administrative a dû faire face à la contestation de l'employeur. Un dossier étoffé décrivant les tâches, les positions et les outils utilisés par le travailleur, ainsi qu'une expertise médicale dont la section locale a défrayé les coûts ont aidé à avoir gain de cause au TAT. Cette décision a ouvert la voie à d'autres réclamations similaires dans la même usine.

SYNDROME DE RAYNAUD

Un métallo de la mine Beaufor (SL 4796) de Val-d'Or a vu son syndrome de Raynaud et son tunnel carpien bilatéral reconnus comme maladies professionnelles par la CNESST. La Commission a estimé que la présence de vibrations constitue un facteur déterminant dans les diagnostics du tunnel carpien bilatéral et du syndrome de Raynaud, causant la maladie du travailleur.

Au cours de l'année, il y a eu du mouvement en lien avec les syndromes de Raynaud. Pour la première fois, deux travailleurs de la mine Westwood qui occupaient d'autres fonctions que

celles de mineur ou mécanicien se sont vus reconnaître par le tribunal que leur syndrome de Raynaud était attribuable à leur travail. Un ancien mécanicien de la mine Mouska s'est également vu reconnaître son syndrome de Raynaud comme maladie professionnelle. Le tribunal a aussi reconnu que les travailleurs atteints d'un syndrome de Raynaud pouvaient avoir droit au remboursement de semelles chauffantes comme mesure de réadaptation. Plusieurs démarches de conciliation ont permis de régler les dossiers de près d'une dizaine d'autres travailleurs.

Malheureusement, les décisions favorables à deux autres travailleurs de la Westwood ont été invalidées lors d'un pourvoi en contrôle judiciaire. Cette décision rendue sur une technicalité juridique fait en sorte que le dossier de ces deux travailleurs revient à la case départ et devra être jugé de nouveau sur le fond.

DISPONIBLE MÊME EN PRÉRETRAITE

Le Syndicat des Métallos a réussi à faire reconnaître par le Tribunal de la sécurité sociale qu'un travailleur en préretraite chez Portes et fenêtres Laflamme peut être pleinement indemnisé en vertu du programme d'assurance maladie de l'assurance-emploi même s'il ne travaille qu'à mi-temps. En effet, les Métallos ont fait la démonstration que le travailleur était disponible pour travailler à plein temps au besoin.

Soulignons par ailleurs qu'un système d'appel tripartite a été réinstauré lors de contestation de décisions à l'assurance-emploi. Un tel système avait été aboli sous le gouvernement conservateur de Stephen Harper, compliquant grandement la vie pour les chômeurs souhaitant contester une décision au sujet de l'assurance-emploi. Le temps nécessaire pour obtenir une décision avait quadruplé et le nombre d'appels avait chuté en raison de la complexité du mécanisme.

CONGÉDIEMENT DE TOM HARDING ANNULÉ

Le congédiement du conducteur de locomotive Tom Harding, impliqué dans la tragédie de l'accident survenu à Mégantic en 2013, a été annulé par un arbitre. En juin 2018, sitôt revenu au boulot après un arrêt de travail, la compagnie Central Maine & Quebec Railway (CMQR) l'avait congédié sans aucun préavis ni enquête. Rappelons que ce dernier avait été trouvé non coupable de négligence criminelle en janvier de la même année. Tout en annulant le congédiement, l'arbitre a opté pour une compensation financière, plutôt qu'une réintégration en emploi.



Un travailleur à la mine Westwood



Le coordonnateur des Métallos pour la région de la Montérégie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec, Denis Trottier, et le représentant syndical responsable du secteur de l'acier, Guy Gaudette, ont donné un atelier sur l'action syndicale lors d'un séjour à la mine de Fort-Dauphin à Madagascar, propriété de Rio Tinto Fer et Titane.



Le président de l'Organisation des retraités Métallos (ORME), Lawrence McBrearty, a remis la charte d'un nouveau chapitre de ORME à Gordon St-Gelais, retraité de Cliffs Natural Resources, qui a mené une bataille exemplaire avec ses anciens collègues et avec l'aide des Métallos, pour obtenir leur dû lors de la faillite de l'employeur. On reconnaît aussi sur la photo le coordonnateur des Métallos pour la Côte-Nord, Nicolas Lapierre, le président de la section locale 6254, Robert Roy, l'épouse de M. St-Gelais, ainsi que le représentant syndical Dany Maltais.

ENFIN UN RÉGIME DE RETRAITE À LA SFPPN

Les travailleurs de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN) membres de la section locale 6254 pourront enfin avoir leur régime de retraite, ce qu'ils attendaient depuis mars 2016. Il a fallu jouer du coude pour y arriver en déposant une plainte au TAT. Finalement, une lettre d'entente a été négociée juste avant la tenue de l'audience. Mentionnons qu'un nouveau régime à prestations déterminées a été mis en place, ce qui est particulièrement rare de nos jours.

RELANCE DE L'USINE DE TIGES DE SURAL

La compagnie Sural a fait faillite en février dernier, entraînant la mise à pied de plusieurs dizaines de travailleurs dans les usines de Bécancour et Victoriaville.

En août, les syndiqués de l'usine de Bécancour ont accepté dans une proportion de 93,2 % de procéder à des réaménagements dans leur convention collective, notamment au chapitre du régime de retraite.



Le directeur québécois des Métallos, Alain Croteau, visitait en février dernier l'entreprise E-Z-EM (section locale 7625), on le voit ici avec le vice-président de l'unité, Stéphane Felland, et le président, Martin Hétu.

Cela pave la voie à la relance de l'usine de tiges par la compagnie Alubar. L'entente ne touche cependant pas les syndiqués de Victoriaville, mais on espère toujours un repreneur pour cette usine également.

■ DES PÉRIODES DIFFICILES

TEMPS DURS DANS LES MINES EN ABITIBI

Les prix des métaux ont beau être assez bons, les temps sont visiblement durs dans les mines en Abitibi où se multiplient les licenciements et fermetures temporaires.

La minière Iamgold (SL 9291) a procédé à la fin mars dernier à une importante restructuration à la mine Westwood à Preissac, en raison de l'instabilité de certaines excavations souterraines. Cela a entraîné la suppression d'une trentaine d'emplois syndiqués.

La Mine Beaufor à Val-Senneville, a été placée en dormance et 79 personnes ont été mises à pied, ce qui laisse seulement cinq syndiqués pour veiller à l'entretien.

Cette situation se reflète sur le concentrateur Camflo à Val-d'Or, qui tourne au ralenti.

À la mine de zinc Nyrstar de Lebel-sur-Quévillon, la compagnie mondiale qui a racheté la mine récemment, recherche un partenaire pour procéder à de nouvelles explorations. Pour le moment, on entrevoit des mises à pied en janvier 2020.



À la suite de deux commandes difficiles, l'entreprise Mométal située à Varennes s'est placée sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies. Les 73 métallos membres de la section locale 9414 se sont retrouvés sans emploi, dans l'attente de savoir si la compagnie trouvera preneur. Un comité de reclassement a été mis sur pied. On voit ici des syndiqués manifester devant l'hôtel de ville de Longueuil, dont le retard de paiement d'un contrat a précipité la fermeture de l'entreprise.

CONCLUSION

En santé et sécurité comme aux tables de négociation, on cherche toujours le meilleur pour notre monde. C'est aussi ce qu'on vise dans les politiques publiques.

Comme syndicat, on se pose continuellement des questions.

Est-ce qu'on réussit à tout faire pour prévenir des maladies professionnelles et des accidents ?

Est-ce qu'on obtient ce qu'il y a de mieux ? Est-ce que nos membres ont leur juste part ? Peut-on en demander davantage ?

Est-ce qu'on va assez loin ?

Est-ce que l'entreprise pour laquelle on travaille réalise suffisamment d'investissements ? Ou est-ce qu'elle presse le citron avec une gestion à courte vue ? Est-ce qu'on peut espérer voir plusieurs générations de métallos y faire leur entrée ?

Est-ce que nos méthodes de revendication, de mobilisation, de négociation sont les meilleures ? Est-ce que nous sommes bien formés, bien outillés ?

Se poser des questions, c'est se donner une chance d'évoluer, d'avancer, de s'adapter.

C'est évoluer au fil du temps, en dosant bien l'équilibre entre notre identité forgée au fil du temps et les nouveaux défis à relever.

Au travers de ces questionnements, nos valeurs nous guident.

Nous ne perdons jamais de vue l'essentiel : l'intérêt et la volonté de nos membres. Nous sommes droits, fiers, militants et rigoureux.

Nous agissons toujours avec force, avec solidarité et nous inspirons le respect...



Quand on se tient debout pour ce en quoi on croit, on ne peut pas se tromper. Nos valeurs nous guident. FORCE, SOLIDARITÉ, RESPECT



Votre équipe en 2019-2020

Direction



Alain Croteau
Directeur



Dominic Lemieux
Adjoint au directeur

Personnel de soutien



Sylvie Doiron



Danielle Doyon



Sylvie Gagnon



Nathalie Leblanc



Éliane Leboeuf



Sandra Levesque



Marie Paule Marin



Kenia Mendoza



Roseline Mongeon



Josée Perron



Josée-Marie Sarrazin



Josée Simard



Sylvie Tremblay

Services techniques



Clairandrée Cauchy
Communications



Jocelyn Desjardins
Communications
Recrutement



Julie Hébert
Santé et sécurité



Luc Lallier
Encadreur



Daniel Mallette
Solidarité
internationale



Maude Raïche
Éducation

Recrutement



Mario Denis
Coordonnateur

Vérificateur international



Roch Drapeau

Montréal



Pierre Arseneau
Coordonnateur



Frank Beaudin



Michel Courcy



Nathalie Lapointe



Stéphane Néron



Sylvain-Rock Plante



Silvy Vaudry

Québec



Réal Valiquette
Coordonnateur



Benoît Boulet



Alexandre Fréchette



Luc Laberge



Pascal Loignon



Hugues Villeneuve

Brossard



Denis Trottier
Coordonnateur



Martin Courville



Guy Gaudette



Gaétan Gladu



Claude Langlois



Isabelle Proulx

Nord Nord-Ouest



Donald Noël
Coordonnateur



Harold Arseneault



Gilles Ayotte



Jean-Yves Couture



Luc Julien



Benoît Locas



Éric Matte

Sept-Îles



Nicolas Lapierre
Coordonnateur



**Yves-Aimé
Boulay**



Dany Maltais

FORCE
SOLIDARITÉ
RESPECT